

## CHAPITRE IV

### De 1871 A LA GRANDE GUERRE

*Le 1<sup>er</sup> juillet 1871.* — Le conseil municipal vote le budget primitif de 1872 qui se monte en recettes et dépenses à 20 284 F 03.

*Le 18 novembre 1871.* — Projet de pose de trois cloches à l'église.

« Le conseil municipal, vu le projet de M. Laroche, de Corbeil, est d'avis à l'unanimité de ne pas s'opposer à la pose des trois cloches, à la condition expresse que cette pose n'aura pas lieu sur l'ancien beffroi dont l'état de vétusté qui laisse beaucoup à désirer ne permet pas de supporter un poids aussi considérable, mais sur un nouveau présentant une solidité nécessaire afin d'éviter tout accident, l'administration municipale entendant bien ne pas assumer la responsabilité de cette pose sans que des travaux neufs y soient exécutés, qu'en outre, le conseil, attendu la position financière de la commune aggravée par l'occupation allemande, décide qu'il est de toute impossibilité à la commune de pouvoir participer à cette dépense qui doit être supportée par la fabrique et ce, toujours sous la direction de l'architecte de l'arrondissement qui sera chargé de la conduite des travaux. »

*Le 27 novembre 1871.* — Distribution de secours aux habitants éprouvés par l'occupation allemande.

« Le maire informe le conseil municipal qu'une somme de 20 322 F est allouée par la Préfecture à la commune de Mennecy sur les cent millions votés par l'Assemblée Nationale, pour être distribuée à ceux des habitants les plus nécessiteux et les plus éprouvés par l'occupation allemande et il l'invite à procéder au travail de répartition. »

MENNECY

Il est alors dressé une liste de 51 bénéficiaires dont les plus importants sont MM. Truffault Valentin, qui reçoit 2 200 F ; Courier Jean-Louis fils, 3 900 F ; Appay Jean, 580 F ; Girard Théodore fils aîné, 812 F ; Renault Jean-Baptiste fils, 347 F ; Roulin Léon, 2 022 F ; Delamain Isidore, 2 000 F ; Durand Bazile, 541 F ; Pied Arthur, 563 F ; Cousin Auguste, 462 F ; Gourgeois Alexandre, 300 F ; Cabouret Hyppolyte, 600 F ; Mme Blanchetier Alexandre, 595 F ; MM. Gervaise Louis, 479 F ; Tétré François fils, 300 F ; Perichon Germain fils, 379 F.

*Le 27 novembre 1871.* — Etat des pertes et réquisitions au cours de l'occupation allemande.

« Le maire fait mention d'un état fourni à la commission cantonale des évaluations des pertes et réquisitions subies par la commune de Mennecy pendant l'occupation allemande :

1 <sup>o</sup> Réquisitions faites par bons présumés déli- vrés par le maire dont la commune est garante . . . . .	22 300 F 35
2 <sup>o</sup> Réquisitions faites par les officiers allemands	22 227 F 98
3 <sup>o</sup> Pillages, vols et dégradations . . . . .	67 099 F 18
4 <sup>o</sup> Logement et nourriture des allemands . . . . .	34 029 F 45
ensemble . . . . .	145 656 F 96

» Les comptes établis sous la gestion de M. Thierry, ancien maire, sont approuvés par le conseil municipal et décharge est donnée pour libérer M. Canoville, héritier de M. Thierry. »

*Le 19 février 1872.* — Allocation d'une indemnité aux sapeurs-pompiers.

« Le conseil municipal décide d'allouer une indemnité aux sapeurs pompiers, au lieu de les exonérer de la prestation en nature ; elle est fixée à un franc par chaque manœuvre, soit pour sept manœuvres annuelles une somme de 7 francs, le chef de corps devant remettre à la mairie une feuille constatant les sapeurs présents et absents. »

*Le 19 février 1872.* — Devis des travaux à faire au clocher.

« Le devis des travaux à faire au clocher s'élève à 5 373 F 31. La commune ne peut supporter cette charge qui est nécessitée par l'achat des cloches, elle consent cependant à participer pour 1 500 francs. Un secours sera demandé pour aider la commune à arriver à l'exécution des travaux. »

## MENNECY

*Le 14 avril 1872.* — Election de trois conseillers municipaux.

« Le conseil municipal ayant été réduit aux trois quarts de ses membres par suite du décès de M. Lefevre Louis, le 12 août 1871, et de M. Thierry Louis, le 17 septembre 1871, et de la démission de M. Paret Mathieu, il a été procédé à l'élection de 3 conseillers municipaux : M. Chapet Alcindor, qui a obtenu 148 voix au 1<sup>er</sup> tour, M. Girard Théodore, qui a obtenu 145 voix au 1<sup>er</sup> tour, et M. Beaudet Auguste, qui a obtenu 108 voix au 2<sup>e</sup> tour (il avait obtenu 135 voix au 1<sup>er</sup> tour). Ils ont été installés ce jour. »

*Le 23 avril 1872.* — Projet d'installation d'une fabrique de sucre.

« Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier de l'enquête relative à la demande formée par MM. Dejean et Cie à l'effet d'établir une fabrique de sucre de betteraves près la gare de Mennecy, considérant que dans l'intérêt de l'hygiène des bestiaux de la commune il y a lieu d'interdire de jeter dans l'abreuvoir communal situé au bout du fossé indiqué au plan joint à l'enquête, sans qu'au préalable on fasse subir aux eaux provenant de cette fabrique certaines mesures d'assainissement, afin d'éviter aux dits bestiaux d'avoir à boire de l'eau dont la qualité pourrait laisser beaucoup à désirer sous le rapport de la salubrité, décide qu'il y a donc lieu d'imposer à la société certains travaux pour assainir les eaux provenant de la fabrique avant leur arrivée dans la rivière. »

*Le 10 septembre 1872.* — Offre de démission du maire.

« Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la démission que lui a déposée M. le maire et après que M. le maire s'est retiré momentanément et avoir délibéré, considérant que la position intolérable faite à la commune de Mennecy dans le seul but d'engendrer la mésintelligence entre les habitants de la commune et d'entretenir entre eux la haine, ne peut durer plus longtemps sans nuire à sa bonne union, que les faits qui se sont passés le 21 août 1872 à l'occasion du tirage au sort, ne peuvent se renouveler sans de graves inconvénients pour la commune, qu'elle n'a rien fait de contraire aux autres communes du canton et même de l'arrondissement pour que le capitaine et la brigade de Mennecy exercent contre les habitants paisibles qui sont autorisés par le maire de laisser leurs établissements ouverts les jours de fêtes ou autres dont l'usage est de le faire depuis un temps immémorial, des

## MENNECY

poursuites inutiles à tous les points de vue et que l'on ne peut attribuer qu'à la méchanceté. Que, pour ces motifs et après en avoir délibéré le conseil est unanimement d'avis de protester énergiquement contre cet état de choses et décide qu'il n'y a pas lieu d'accepter la démission que M. le maire donne à cause des dits faits, qu'au contraire on ne peut que constater qu'il remplit ses fonctions à la satisfaction des habitants et n'a jamais abusé d'en donner aux habitants, que ce n'est que dans des circonstances usitées, non seulement dans la commune, mais dans toutes les autres du canton qu'il en donne. Nous espérons que l'autorité supérieure prendra en considération nos observations et qu'elle fera en sorte que pareil acte ne se renouvelle pas, autrement, comme nous approuvons en tous points la conduite de M. le maire, nous nous verrions forcés de donner notre démission de conseillers municipaux, solidaires que nous sommes des actes de notre maire, qui n'agit jamais sans l'approbation des conseillers. »

*Le 7 novembre 1872.* — Election d'un nouveau maire et d'un nouvel adjoint.

« Monsieur Guerton ayant maintenu sa démission, le conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'élection d'un nouveau maire. Le scrutin a donné le résultat suivant : M. Foye Simon, adjoint, a obtenu 7 voix ; M. Charliat Léon a obtenu 2 voix ; M. Tuquet René a obtenu 1 voix ; en conséquence, M. Foye ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé maire, et comme le poste d'adjoint devenait vacant il a été procédé à l'élection d'un nouvel adjoint, elle a donné le résultat suivant : M. Tuquet René a obtenu 6 voix, M. Chapet Alcindor a obtenu 4 voix. M. Tuquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé adjoint. »

*Le 14 novembre 1872.* — Répartition des recettes des concerts musicaux et plantations d'arbres.

« Le conseil municipal décide que le produit des concerts sera laissé pour partie aux sociétés de fanfare et de l'orphéon de Mennechy, pour la Sté de fanfare 166 F, pour la Sté de l'orphéon : 42 F 45, et le solde pour le bureau de bienfaisance : 71 F 50. »

Le conseil municipal, dans cette même séance, décide « la plantation d'arbres des deux côtés de la route départementale n° 30, en descendant à la gare de Mennechy ».

MENNECY

*Le 25 janvier 1873.* — Subvention pour la restauration du clocher.

« Le maire informe le conseil municipal que le Ministre des Cultes alloue à la commune de Mennechy un secours de 2 000 francs pour l'aider à payer la dépense de restauration du clocher et de l'église. Cette dépense sera réglée : 1<sup>o</sup> par la commune, 2 000 F ; 2<sup>o</sup> le montant du secours de l'Etat, 2 000 F ; 3<sup>o</sup> la part de la fabrique de l'église, 1 500 F. »

*Le 30 janvier 1873.* — Différend au sujet de l'agrandissement du lavoir communal.

« M. Challeton, propriétaire à Montauger, veut poursuivre la commune pour avoir fait une construction de lavoir sur sa propriété. Le conseil municipal rétorque que les travaux de reconstruction et d'agrandissement du lavoir communal exécutés il y a plus de sept ans ont été faits sur ce terrain avec le consentement et l'autorisation verbals, il est vrai, de M. Challeton d'abandonner à la commune la portion de terrain nécessaire à l'agrandissement de ce lavoir, et puisque M. Challeton revient sur sa parole, décide de faire l'acquisition de cette parcelle par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique ou à dire d'expert si M. Challeton y consent. »

*Le 17 février 1873.* — Création de trois nouvelles rues.

« Le maire soumet le projet d'enquête sur l'établissement et l'alignement de trois nouvelles rues dressé par M. Cantrel, maire de Ballancourt, nommé commissaire enquêteur. Il s'agit des rues Périchon, du Bichet feu Pierre (devenue plus tard rue de la République) et du Four à chaux.

» Le conseil municipal considérant que la création de ces rues donnera satisfaction aux habitants de Mennechy et que ces 3 percements nouveaux facilitera la circulation des piétons et voitures et y amènera une augmentation de constructions dont les besoins se font sentir ; qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter au minime chiffre de 5 oppositions faites au projet dont un seul propriétaire est riverain (M. Lesueur) est d'avis d'accepter ce projet. »

*Le 17 février 1873.* — Subvention pour dégradations résultant de la construction de l'aqueduc des eaux de la Vanne.

« Le maire donne connaissance d'un état de subvention dressé par l'agent voyer du canton de Corbeil, à payer par la Ville de Paris

pour dégradations extraordinaires aux chemins vicinaux à la suite des travaux faits pour le passage de l'aqueduc des eaux de la Vanne. Le conseil municipal approuve l'Etat qui donne une subvention de 1 200 francs. »

*Le 16 mars 1873.* — Vente d'arbres.

« Le conseil municipal donne quitus à son maire pour les opérations suivantes : vente d'arbres à la Porte de Paris et au terrain du lavoir pour 435 francs ; vente de deux lots de bois entourant le cimetière pour 391 francs, soit 826 francs.

» Cette recette a servi à financer l'achat d'arbres plantés au chemin départemental n° 30 pour 300 francs, les journées des journaliers ayant fait ce travail, 190 francs, et le cassage de grès et de plantation des bornes, 336 francs, soit 826 francs. »

*Le 18 mai 1873.* — Refus de classement d'un chemin dans la voirie vicinale.

« Au cours de la discussion sur le classement des chemins, le conseil municipal considérant que le chemin des Processions dont on demande le classement n'est d'aucune utilité comme chemin vicinal, décide qu'il n'y a pas lieu de le classer comme chemin vicinal et de rejeter cette demande. »

*Le 22 juin 1873.* — Chiffre de la population de la commune.

« A la suite du recensement de mai 1872, la population de Mennecy s'élève à 1 596 habitants et a subi une augmentation assez considérable en septembre et octobre 1872 par suite de l'ouverture de la sucrerie. »

*Le 22 juin 1873.* — Lavoir communal (suite).

« Le maire indique que le lavoir communal qui ne contient que trente places environ pour les laveuses, chiffre bien inférieur aux besoins des habitants qui sont en majorité des ouvriers chargés de famille, ne pouvant pas payer de places pour laver le linge de leur famille, doit être conservé dans son entier et que l'acquisition par voie d'expropriation du terrain cédé gratuitement par M. Challeton et que celui-ci veut reprendre, doit être faite. »

*Le 22 juin 1873.* — Entretien du passage sous la voie du chemin de fer.

« Le maire donne connaissance au conseil municipal que l'entretien du passage en dessous de la voie du chemin de fer

## MENNECY

accolé à la route départementale n° 30, a été laissé à la charge de la commune et invite le conseil à en délibérer. Le conseil considérant que les voitures qui circulent sur ce passage sont évidemment les mêmes que celles qui passeraient sur la route départementale n° 30 si celle-ci n'était pas interdite par le chemin de fer, qu'il est donc incontestable que l'entretien de ce passage en dessous annexé à la route départementale n° 30 fait partie de celui de la dite route et que, pour ces motifs, l'entretien du pavage doit être à la charge du département et non à celle de la commune. »

*Le 8 juillet 1873.* — Désignation d'un cantonnier et création d'un concours musical.

« Le conseil municipal désigne comme nouveau cantonnier communal en remplacement de l'ancien qui s'est retiré, le sieur Cailly Jean-Baptiste, qui entrera en fonctions de suite, il aura un traitement de 75 francs par mois et fournira ses outils.

» Le conseil municipal autorise la création d'un concours musical demandé par le chef de fanfare et décide qu'il aura lieu en 1874 afin de donner le temps nécessaire à organiser d'une manière convenable cette fête musicale. »

*Le 17 août 1873.* — Lavoir communal (suite).

« Comme suite à la demande d'acquisition par expropriation du terrain Challeton pour le lavoir, M. le maire indique que les laveuses devraient pouvoir disposer de 75 à 80 places. Qu'il y a bien un lavoir Hivert, mais il est payant à raison de vingt centimes par jour et la classe si nombreuse des ouvriers ne peut payer cette rétribution. Ce sont donc de nouveaux arguments en faveur de l'acquisition par expropriation. »

*Le 5 octobre 1873.* — Installation de cinq nouveaux conseillers municipaux.

« M. le maire déclare installer les 5 conseillers municipaux dont les noms suivent, élus le 26 septembre (ce qui porte l'effectif à seize) : MM. Belliard Louis, qui a obtenu 211 voix ; Buchaille Jean, 211 voix ; Guerton Louis, 204 voix ; Givardière Auguste, 150 voix ; Legrand Louis, 145 voix. »

*Le 28 octobre 1873.* — Indemnités réclamées pour dégradations de voie.

« Le conseil municipal décide de demander à M. Hennecart,

MENNECY

directeur de la papeterie d'Echarcon, une somme de 800 francs et à M. René, directeur de la sucrerie de Mennechy, une somme de 300 francs, pour dégradations extraordinaires du chemin vicinal n<sup>o</sup> 2. »

*Le 17 novembre 1873.* — Lavoir communal (suite et fin).

« Le sieur Challeton ayant obtenu gain de cause dans le procès qu'il a intenté à la commune de Mennechy, M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'employer le produit d'une quête faite à domicile dans la commune, se montant à 156 francs, pour payer le prix de l'établissement du lavoir à découvert sur le bord de l'Essonne qui vient d'être construit en remplacement de celui de Challeton, actuellement démoli. »

*Le 17 novembre 1873.* — Arrachage d'arbres dans le cimetière.

« Le maire expose que la présence d'arbres (essence d'acacia et autres) devient nuisible et incommode dans le cimetière par suite du trop grand espace qu'ils occupent. Le conseil municipal est d'avis de les arracher et les enlever et autorise le maire à les vendre au profit de la commune. »

*Le 16 novembre 1874.* — Nombre des enfants admis gratuitement à l'enseignement.

« M. le maire donne la liste des enfants à admettre gratuitement aux écoles de Mennechy, elle comprend 43 garçons, 39 filles et 38 pour la salle d'asile. »

*Le 16 novembre 1874.* — Demande de location de terrain.

« M. le maire fait part au conseil municipal d'une demande du sieur Jojot Hubert, marbrier à Ballancourt, pour la location de 44 centiares de terrain situés près le cimetière côté gauche du chemin de Fontenay à Ormoy. Le conseil accepte et fixe le prix de la location à 15 francs annuellement. »

*Le 11 mai 1875.* — Demande d'examen approfondi de la situation financière de la commune.

« Au cours de la séance de vote du budget, M. Givardière exprime l'avis qu'il y aurait lieu de nommer une commission pour examiner le compte de gestion présenté par M. le maire et pour connaître de façon exacte la situation financière de la commune qui, en dehors des dépenses portées au budget a un passif arriéré

## MENNECY

dont l'importance n'est pas connue du conseil. M. Rabier approuve cette idée et propose que cette commission soit composée de trois membres. M. le maire fait observer au conseil que la nomination d'une commission lui paraît être un empiètement sur les droits attachés à sa qualité, qu'il pense que le conseil sort de la légalité en agissant ainsi. Le conseil croit au contraire qu'il n'use que de son droit et qu'il est de son devoir absolu de s'enquérir de la situation exacte de la commune et qu'il ne peut faire le nécessaire pour arriver au paiement de son passif qu'en examinant avec attention toutes les réclamations pouvant exister, sachant que certaines remontent à plusieurs années et font peut-être double emploi avec des mémoires déjà payés. Le conseil à la majorité nomme une commission composée de MM. Givardière, Chapet et Verdier, pour réclamer de M. le maire les documents relatifs à la comptabilité de la commune et tous ceux ayant trait à sa situation financière. La commission fera son rapport dont elle donnera connaissance au conseil à sa première réunion. M. le maire proteste contre la décision qui vient d'être prise. » (Le rapport n'a été étudié que le 15 mai 1876.)

*Le 8 juillet 1875.* — Rapport sur la solidité du clocher.

« M. le maire expose qu'à la suite du rapport de M. Blondel, architecte du département de Seine et Oise, qui dit que le clocher ayant été consolidé avec un bon chaînage, des reprises et des jointoiements, il présente toute la solidité désirable, en sorte que rien n'empêche maintenant la pose des cloches quelqu'en soit la pesanteur, mais, néanmoins, *attendu l'inclinaison du clocher*, qu'il est d'avis qu'il y aurait danger à sonner en volée plus d'une cloche, les vibrations se contrarieraient et seraient d'ailleurs augmentées. Quant au poids fixé, il est sans importance et le clocher peut facilement le supporter. Le conseil municipal après avoir entendu ce rapport décide de ne plus s'opposer à la pose des cloches appartenant à l'église de Mennechy. »

*Le 7 décembre 1875.* — Acquisition de matériel scolaire.

« Suivant la lettre de M. le préfet en date du 25 novembre, le conseil municipal décide d'acquérir à moitié prix les objets mobiliers d'enseignement suivants, reconnus nécessaires aux classes par M. l'inspecteur d'Académie ; savoir pour l'école des garçons : un globe terrestre, 10 F, un tableau d'histoire naturelle, 22 F,

## MENNECY

une carte noire muette, 16 F ; pour l'école des filles : un globe terrestre, 25 F, une carte noire muette, 16 F, soit 89 F.

» Le préfet est disposé à faire livrer les objets ci-dessus désignés pour la somme de 45 francs. Le conseil donne son accord. »

*Le 28 décembre 1875.* — M. le maire fait part à l'assemblée du décès de M. Charliat, conseiller municipal.

*Le 16 janvier 1876.* — Elections sénatoriales.

« Les élections sénatoriales de 1876 exigent qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant soient élus : M. Chapet est élu délégué titulaire au 1<sup>er</sup> tour par 8 voix sur 15 votants ; et M. Givardièrè est élu délégué suppléant au 3<sup>e</sup> tour par 10 voix sur 15 votants. »

*Le 15 mai 1876.* — Rapport sur la vérification des comptes de la commune.

« La commission communale chargée de la vérification des comptes de la commune a établi un rapport disant que si le compte administratif de 1875 a fait ressortir un excédent de recettes de 1 106 F 65, auquel il y a lieu d'ajouter une subvention pour l'enseignement primaire de 1 138 F 50, soit 2 245 F 15, il reste à payer sur l'exercice 1875 une somme de 5 223 F 10 et le déficit pour 1875 est donc de 2 977 F 95.

» La commission s'est ensuite préoccupée du passif arriéré qui grève la commune et peut être évalué aux environs de cinq mille francs, il comprend un mémoire Dézé, une dette Darblay, les frais du procès Challeton et les mémoires Beaudet et Rideau ; elle rappelle aussi qu'il y a lieu de créer des ressources pour des travaux de la plus grande utilité : la restauration de la Porte de Paris et la reconstruction du lavoir supprimé par suite du procès Challeton, ces travaux devant entraîner une dépense de 3 à 4 000 francs. En récapitulant, il y a lieu de trouver des ressources s'élevant à douze mille francs environ.

» Le budget des dépenses est très chargé, sur un budget de 24 000 francs figure pour 1876 une insuffisance de revenu de 6 000 francs soit le quart, ce chiffre paraît considérable et il est difficile de l'augmenter sans charger outre mesure les contribuables et dans tous les cas combien d'années seront nécessaires pour arriver à combler le déficit. La commission pense que le seul moyen d'arriver à une solution favorable aux intérêts communaux serait de contracter un emprunt de 12 000 francs dont le remboursement

## MENNECY

en principal et intérêts ne commencerait qu'à partir de 1882, puisque le précédent emprunt pour le groupe scolaire sera complètement remboursé en 1882. Le conseil municipal adopte cette façon de voir et charge son maire de contracter l'emprunt en question dans les modalités désirées par la commission. »

*Le 14 août 1876.* — Projet de création d'un port à l'abreuvoir.

« Le maire demande au conseil municipal la nomination d'une commission pour examiner la modification à faire à l'abreuvoir de Mennecy pour établir un port permettant aux bateaux d'arriver à quai et faciliter leur déchargement. Le conseil nomme MM. Perichon, Durand, Blanchetier et Givardière pour étudier le projet d'aménagement qui permettrait aux bateaux de décharger les produits des marais de l'Île de Mennecy, notamment en litière, roseaux, bois et tourbe. Le conseil demande que les dépenses à faire soient acquittées par le résultat d'une souscription ou aux frais des personnes qui doivent plus spécialement profiter des travaux comme les propriétaires dans l'Île de Mennecy. »

*Le 3 octobre 1876.* — Installation de M. Chevance, élu conseiller municipal le 17 septembre, en remplacement de M. Charliat, décédé.

*Le 4 octobre 1876.* — Institution d'un service vétérinaire.

« Le conseil municipal décide l'institution d'un service vétérinaire pour l'inspection des bestiaux mis en vente à l'occasion des foires et marchés. M. Avit Octave, vétérinaire diplômé demeurant à Mennecy, est chargé de ce service. La rémunération mise à la charge du vendeur est fixée comme suit : par cheval, mule, mulet, âne et vache, 0 F 10 ; par porc, 0 F 05 ; par mouton et chèvre, 0 F 02. »

*Le 8 octobre 1876.* — Election d'un nouveau maire et d'un nouvel adjoint.

« Suivant arrêté préfectoral du 14 septembre 1876, il doit être procédé à l'élection du maire et de l'adjoint, les opérations ont donné les résultats suivants : au 1<sup>er</sup> tour ont obtenu : M. Rabier, 8 voix sur 16 votants ; M. Foye, 5 voix ; M. Givardière, 1 voix ; M. Chapet, 1 voix, et un bulletin blanc. Au second tour, M. Rabier obtient 9 voix ; M. Foye, 5 voix ; M. Chapet, 2 voix. Aussitôt le résultat proclamé, M. Rabier a déclaré ne pas accepter les fonctions

## MENNECY

de maire. Il a été de suite procédé à un nouveau scrutin qui a donné à M. Rabier 9 voix et à M. Foye 7 voix.

» M. Rabier nommé maire refuse à nouveau et il est procédé à un nouveau scrutin qui donne : M. Foye, 9 voix ; M. Verdier, 4 voix ; M. Givardière, 2 voix ; M. Chapet, 1 voix ; en conséquence M. Foye ayant obtenu la majorité a été proclamé maire.

» Il a été ensuite procédé de la même manière pour l'élection d'un adjoint. Au 1<sup>er</sup> tour ont obtenu : M. Givardière, 8 voix ; M. Verdier, 7 voix ; M. Tuquet, 5 voix, et un bulletin blanc. Au second tour ont obtenu : M. Givardière, 9 voix ; M. Tuquet, 4 voix ; M. Verdier, 2 voix et un bulletin blanc.

» M. Givardière nommé adjoint refuse cette fonction ; il est procédé à un nouveau scrutin qui donne : M. Tuquet, 15 voix ; et M. Beaudet, 1 voix ; en conséquence, M. Tuquet a été proclamé adjoint. »

*Le 11 novembre 1876.* — L'emprunt de 12 000 F est contracté auprès d'un particulier.

« M. le maire fait connaître au conseil municipal que M. Moussu, instituteur à Mennecy, consent à prêter la somme de 12 000 francs à la commune de Mennecy suivant le vœu émis par le conseil le 15 mai dernier et ce au taux légal de 5 % remboursable par annuités à partir de décembre 1883. »

*Le 11 novembre 1876.* — Coupe de bois au cimetière et à l'entour de l'église.

« Le conseil municipal estimant que le bois d'acacia entourant le cimetière à l'ouest et au nord se trouve assez fort pour être coupé ainsi que les acacias qui entourent l'église dont les racines qui traversent le mur pourraient le faire écrouler, décide de vendre ces arbres. »

*Le 25 novembre 1876.* — Réorganisation du corps des sapeurs-pompiers.

« Le conseil municipal décide que les hommes faisant partie du corps des sapeurs-pompiers seront dispensés de leurs prestations que le crédit de 300 francs pour indemnité à ce corps sera porté à 500 francs, il décide en outre qu'une cotisation volontaire sera demandée aux notables de la commune et que ceux qui souscriront annuellement à une somme de six francs seront membres honoraires du corps des sapeurs pompiers de Mennecy. »

MENNECY .

*Le 3 mars 1877.* — Demande de classement comme monument historique de la Porte de Paris.

« Le maire explique que la Porte de Paris formant l'entrée de la commune sur la route départementale n° 30 d'Argent à Champrosay est en raison de son ancienneté, en très mauvais état et qu'il va y avoir lieu d'y faire une réparation sérieuse, qu'il serait important de conserver ce monument d'une origine fort ancienne et le seul possédé par la commune et qu'il mérite d'être classé comme monument historique, qu'il y a d'autant plus lieu de faire cette demande que ce monument n'est pas en alignement sur la route et que sa réparation ne pourrait avoir lieu dans les conditions actuelles, que déjà les Ponts et Chaussées ont manifesté l'intention de demander sa mise en alignement, ce qui serait un véritable acte de vandalisme, car dans ce cas le monument devrait être complètement démoli. Le conseil après en avoir délibéré demande que la Porte de Paris soit reconnue comme monument historique. »

*Le 21 janvier 1878.* — Résultat des élections municipales des 6 et 13 janvier et élection du maire et de l'adjoint.

« La composition du conseil municipal qui est maintenant de 12 membres est la suivante : M. Givardière Auguste, demeurant à la Croix Champêtre ; M. Chapet Pierre Alcindor, demeurant chemin de l'Abreuvoir ; M. Rabier Charles, cultivateur à Villeroy ; M. Paillet Célestin, cultivateur à La Verville ; M. Verdier Isidore, notaire, rue de Bel Air ; M. Durand Basile, cultivateur, rue de l'Ormeteau ; M. Blanchetier Adolphe, propriétaire, rue de la Fontaine ; M. Legrand Henri, propriétaire, place de la Mairie ; M. Perichon Auguste, tuilier, route de Corbeil ; M. Chevance Barthélemy propriétaire, rue de la Mollière ; M. Beudet Auguste, peintre en bâtiments, place de la Mairie ; M. Marelle Antoine, propriétaire, rue de Milly.

» L'élection du maire a donné le résultat suivant : au 1<sup>er</sup> tour M. Givardière a obtenu 12 voix sur 12 votants et proclamé maire ; au 1<sup>er</sup> tour M. Chapet a obtenu 11 voix, M. Verdier une voix, M. Chapet a été proclamé adjoint. »

*Le 7 février 1878.* — Eclairage public et établissement de plaques de rues.

« Le conseil municipal charge son maire de demander à la compagnie du chemin de fer le rétablissement de la lanterne

## MENNECY

d'éclairage sur la place de la gare et suggère qu'il y aurait lieu de changer les lanternes se trouvant dans l'intérieur du pays et faire l'éclairage au pétrole.

» Le conseil municipal émet le vœu que l'on établisse des plaques indiquant les noms de rues et que les propriétaires fassent mettre des numéros sur leurs maisons. »

*Le 19 mars 1878.* — Classement de la ruelle Grandjean-Le Meunier.

« Le maire expose que lors de la confection du plan d'alignement des rues de la commune, on a omis d'y classer la ruelle Grandjean Le Meunier, que cette ruelle se trouvant au centre des rues de Milly et de la Fontaine pourrait dans l'avenir devenir d'une grande utilité pour la facilité de la circulation et qu'il serait nécessaire de la porter à six mètres de largeur. Le conseil reconnaissant l'utilité de son alignement est d'avis que toutes les démarches nécessaires soient faites à cet effet. » (Ce projet n'a pas été suivi d'effet.)

*Le 13 août 1878.* — Désherbage des rues. Vacances scolaires.

« Le maire fait savoir au conseil municipal qu'il a invité les habitants à arracher l'herbe se trouvant devant leur habitation, après l'avoir fait faire préalablement sur la place de la mairie, et que personne n'ayant tenu compte de cet avis, demande au conseil de prendre un arrêté pour faire faire le désherbage des rues.

» Dans cette même séance, le conseil municipal invité à fixer la date des vacances scolaires par la circulaire préfectorale du 20 juillet, est d'avis de prendre la date du 15 septembre au 15 octobre pour la durée des vacances. »

*Le 12 mai 1879.* — Interdiction de culture potagère autour de l'église.

« Un des membres du conseil municipal appelle l'attention de l'assemblée sur l'occupation qu'il considère comme arbitraire du terre plein situé à droite de l'église et qui est livré à une culture potagère et demande que soit mis fin à cet état de choses. M. le conseiller Marelle propose l'ordre du jour suivant : « Le conseil » municipal constate qu'il a été posé une grille empêchant l'accès » dans la portion du terre plein situé à droite de l'église de » la commune, que ce terre plein est affecté à une culture potagère, » que la pose de la grille a été faite sur le terrain communal sans

## MENNECY

» l'autorisation du conseil municipal, qu'à lui seul appartient  
» l'usage de ce terre plein sans avoir à connaître qui a empiété  
» sur ses droits, invite M. le maire à se faire remettre les clés de la  
» porte d'accès pratiquée dans la grille, lesquelles devront être  
» déposées à la mairie, M. le maire devra en outre faire cesser la  
» culture peu digne de l'approche d'une église, faire enlever les  
» matériaux, gravois et tous objets encombrants déposés le long du  
» mur, ce qui est une cause d'humidité, et veiller à l'état d'entretien  
» et de propreté de ce terre plein. »

» Le conseil municipal confiant dans la diligence de M. le maire  
passe à l'ordre du jour qui mis aux voix est adopté à la majorité  
de 9 voix contre 2 abstentions. »

*Le 8 novembre 1879.* — Eclairage des rues.

« M. le maire dépose le rapport de la commission nommée pour  
l'éclairage, lequel rapport fixe à dix le nombre de lanternes à poser  
pour le nouvel éclairage de la commune (chiffre restreint en raison  
des ressources actuelles qui sont faibles) et indique les emplace-  
ments désignés pour ces lanternes en laissant les emplacements  
nécessaires pour en placer de nouvelles lorsque les finances  
communales le permettront. Il conclut à l'adjudication au rabais  
sur la mise à prix de quatre cents francs pour un délai de 3 ans. »

*Le 8 novembre 1879.* — Création d'une rue.

« M. Rabier propose la création d'une rue qui sera dénommée  
rue Perichon en raison de la cession gratuite de terres par M. Peri-  
chon et dit qu'il donnera 500 francs pour participer à son exécu-  
tion. »

*Le 21 mars 1880.* — Création d'un ossuaire au cimetière.

« Le conseil municipal décide la création d'un ossuaire au  
cimetière avec de chaque côté un caveau de dimension suffisante  
pour recevoir un corps en dépôt pendant le temps nécessaire à la  
construction du caveau de famille. M. Dezé Antoine ayant offert  
le rabais le plus élevé est désigné pour la construction de l'ossuaire. »

*Le 21 mars 1880.* — Horaire des trains en direction de Paris.

« Il est indiqué que deux trains passent à Mennechy chaque  
jour d'hiver vers Paris, l'un à 8 h 10 du matin, l'autre à 4 h 13 de  
l'après-midi, et l'été un train supplémentaire passe à 10 h 59 du  
matin. »

## MENNECY

*Le 23 janvier 1881.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« Ont été élus conseillers municipaux : MM. Paillet Célestin, Durand Basile, Chapet Pierre Alcindor, Blanchetier Adolphe, Givardière Auguste, Legrand Louis, Beudet Auguste, Delincé Henri, Roulin Léon, Peclier Barthélemy, Edme Hubert, Rabier Charles, M. Givardière a été élu maire par 10 voix et un bulletin nul. M. Chapet a été élu adjoint par 10 voix contre 1 à M. Delincé. »

*Le 6 juin 1882.* — Création d'une caisse des écoles.

« Le conseil municipal décide la création d'une caisse des écoles et, pour l'alimenter, vote une somme de 200 francs qui sera inscrite au budget additionnel de 1882. »

*Le 13 juin 1882.* — Projet de construction d'une tribune à l'église.

« Le conseil municipal décide le principe de la construction d'une tribune à l'église, afin d'y recevoir les enfants des écoles assistant aux cérémonies religieuses et d'y réserver l'emplacement nécessaire à un buffet d'orgue. »

*Le 9 juin 1883.* — « Il est signalé l'établissement d'un bureau télégraphique dans la commune qui nécessite des agrandissements à faire dans le bureau de poste. »

*Le 13 mai 1884.* — Installation du nouveau conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« Les dernières élections municipales ont donné les résultats suivants pour un nombre total de seize sièges. Ont été élus et installés ce jour dans leurs fonctions : MM. Blanchetier Adolphe, Rabier Charles, Edme Hubert, Paillet Célestin, Roulin Léon, Durand Basile, Hutteau Théophile, Renault Jean, Perichon Germain, Chapet Pierre Alcindor, Givardière Auguste, Charon Jules, Dezé Antoine, Legrand Louis, Verdier Isidore, Foye Simon. Monsieur Rabier a été élu maire par 11 voix contre 2 à M. Givardière, 1 à M. Foye et 1 à M. Verdier. Monsieur Verdier a été élu adjoint par 12 voix contre 2 à M. Chapet et 1 à M. Dezé. »

*Le 10 juin 1884.* — Réorganisation de la compagnie des sapeurs-pompiers.

« M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur la

réorganisation de la compagnie des sapeurs pompiers qui ne fonctionne plus depuis deux ans. Le conseil municipal considérant que la réorganisation de la compagnie des sapeurs pompiers est d'une utilité incontestable, que la commune possède deux pompes à incendie avec un matériel de secours suffisant, qu'il y a lieu de réorganiser la compagnie avec un effectif de 31 hommes, la commune s'engage à subvenir pendant une période de cinq ans aux dépenses de frais d'habillement des sapeurs pompiers, à l'entretien des pompes et de leurs accessoires, à l'entretien des caisses d'armes, frais de registres, papiers contrôles, etc., et à la solde du tambour. Chaque sapeur pompier présent recevra une somme de un franc par manœuvre et sera dispensé du logement militaire en cas de passage de troupes. »

*Le 10 juin 1884.* — Incident soulevé par M. le curé.

« M. Givardière demande l'inscription au procès-verbal de l'incident survenu le 5 courant, soulevé par M. le curé de Mennechy à la suite du renvoi à une autre séance par le conseil municipal du projet de construction d'une tribune à l'église. M. le curé ayant voulu faire des observations, M. Verdier lui a fait remarquer à deux fois différentes que la séance n'étant pas terminée, le public ne pouvait prendre la parole. »

*Le 10 juin 1884.* — Construction d'un magasin à pompes.

« Ce même jour, M. le maire présente au conseil municipal le projet de construction d'un magasin à pompes dont le devis s'élève à 4 324 F 61 ; le projet est adopté. »

*Le 11 novembre 1884.* — Offre de paiement par M. le curé des grilles entourant l'église et de la tribune projetée.

« M. le maire informe le conseil municipal que M. le curé lui a donné connaissance de son achat de grilles pour entourer le terrain entre l'église et la place publique, qu'il offre de faire don de ces grilles et il s'engage à les faire poser à ses frais. Le conseil municipal accepte avec reconnaissance l'offre de M. le curé.

» M. le curé offre aussi de régler personnellement pour la construction de la tribune la somme que le conseil de fabrique ne pourrait payer ; sachant que la construction de la tribune coûtera 4 819 F 88, le conseil de fabrique paiera 2 861 F 15, et le solde sera réglé par M. le curé, soit : 1 958 F 73. »

*Le 4 juin 1885.* — Construction d'une pièce pour les passagers ainsi que d'un urinoir.

« Le conseil municipal décide de construire une pièce pour le logement des passagers dans une partie de l'ancien magasin à pompes situé sous la maririe. Le garde champêtre sera chargé de la surveillance des passagers qui seront hébergés et le cantonnier devra procéder au nettoyage de cette pièce chaque fois que besoin sera.

» Relativement aux urinoirs proposés par la commission, M. Verdier fait remarquer qu'à son point de vue, il est inutile d'en construire un rue de la Mollière en face l'établissement Desforges, attendu qu'ensuite de cette construction, la rue sera forcément, à cet endroit, malgré l'entretien et le nettoyage qui pourraient y être faits, plus malpropre qu'elle ne l'est actuellement. A la suite de cet exposé, le conseil municipal décide qu'il en sera établi un seul dans la rue passant par derrière la mairie, lequel sera engagé dans le terre plein de l'église. »

*Le 4 juin 1885.* — Coût de la construction de la rue du Bichet feu Pierre.

« M. le maire indique que le coût de la construction de la rue du Bichet feu Pierre (l'actuelle rue de la République), s'élèvera à 7 900 francs non compris l'achat des terrains à reprendre pour son élargissement. »

*Le 7 juin 1886.* — Equipements pour les sapeurs-pompiers et indemnité au médecin pour soins aux indigents.

« M. le maire indique que le lieutenant Rideau, commandant la compagnie des sapeurs pompiers, demande que lui soient fournis 23 pantalons de treillis pour sa subdivision. Le conseil municipal accepte.

» M. le maire fait part à l'assemblée que le docteur Lamire demande une augmentation de l'indemnité qui lui est allouée pour le traitement des malades indigents. Le conseil donne satisfaction au docteur Lamire en fixant le chiffre de un franc par indigent, le département donnant 2 francs, le nombre des indigents pouvant être évalué à 40. »

*Le 4 juin 1887.* — Suppression de la distribution des prix.

« En raison des difficultés financières rencontrées par la commune, le conseil municipal décide par 7 voix contre 3, qu'il n'y

## MENNECY

aura plus de distribution de prix aux enfants des écoles à partir de cette année et reporte la somme de 250 francs prévue à cet effet à l'article " entretien du cimetière ". »

*Le 8 août 1887.* — Demande d'érection d'un monument aux soldats morts.

« M. le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre que lui a adressée M. Rousseau, demeurant à Mennechy, au nom des jeunes gens de la commune, par laquelle il expose leur intention d'élever dans le cimetière un monument commémoratif pour perpétuer le souvenir de leurs camarades morts sous les drapeaux, il demande la concession gratuite du terrain nécessaire. Le conseil accède à cette demande et décide qu'un emplacement de deux mètres carrés sera concédé gratuitement. M. Givardière émet l'avis que les inscriptions pourraient avoir un effet rétroactif et remonter jusqu'à 1870, ce qui est accepté. »

*Le 19 octobre 1887.* — Dotation de nouveaux numéros aux voies départementales.

« Le conseil municipal approuve les propositions de l'agent voyer en chef donnant les nouvelles dénominations aux chemins de grande communication, soit le 137 de Corbeil à Mennechy et le 153 de Bouville à Ris-Orangis, et dans cette même séance le conseil municipal décide de vendre à M. Jojot, marbrier à Ballancourt, les matériaux provenant du cimetière (croix, entourages et pierres), pour la somme de 80 francs. »

*Le 20 mai 1888.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« Ont été élus conseillers municipaux : MM. Givardière Auguste, Chapet Pierre, Edme Hubert, Charron Jules, Durand Basile, Blanchetier Adolphe, Loury François, Roulin Léon, Rabier Charles, Verdier Isidore, Perichon Germain, Fouquet Eugène, Foye Simon, Meunier Jules, Dézé Antoine, Tétré François. M. Rabier a été élu maire par 10 voix contre 3 à M. Givardière et 1 à M. Verdier. M. Verdier a été élu adjoint par 11 voix contre 1 à M. Tétré, 1 à M. Foye et 1 bulletin blanc. »

*Le 13 novembre 1888.* — Protestation contre la vente des fournitures scolaires par les instituteurs.

« M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Rideau, libraire,

MENNECY

qui proteste contre le fait que les instituteurs vendent à leurs élèves les fournitures classiques (livres et cahiers), alors qu'il existe une circulaire en date du 2 mai 1887 qui interdit la vente par les instituteurs dans les communes où il y a un libraire. Renseignements seront pris auprès de l'inspecteur primaire. »

*Le 17 mai 1889.* — Budget primitif pour 1889.

« M. le maire présente à l'examen du conseil municipal les prévisions de recettes et dépenses pour l'année 1889.

DEPENSES

Traitement du secrétaire .....	I 400
Traitement du receveur municipal .....	806
Traitement du garde champêtre .....	900
Traitement de l'employé du télégraphe .....	200
Traitement du facteur du télégraphe .....	200
Traitement des cantonniers .....	880
Traitement des instituteurs .....	3 417,25
Traitement des institutrices .....	2 330
Traitement de la directrice de l'asile .....	600
Traitement de la femme de service de l'asile .....	480
Traitement du tambour afficheur .....	75
Frais de bureau mairie .....	534
Entretien des bâtiments communaux .....	I 750
Entretien des voies et chemins .....	8 658
Chauffage des bâtiments communaux .....	650
Eclairage public .....	600
Entretien des pompes à incendie .....	600
Dépenses d'aide sociale .....	520
Fêtes publiques .....	300
Indemnité aux sapeurs pompiers .....	800
Menues dépenses .....	I 464,30
Dépenses imprévues .....	400
soit .....	27 564,55

RECETTES

Patente .....	314,40
Permis de chasse .....	250
Location de place aux halles .....	505

MENNECY

Concessions au cimetière .....	200
Taxe sur les chiens .....	950
Prestations en nature .....	4 377
Subvention pour l'instruction primaire.....	3 257,25
Centimes additionnels ordinaires .....	2 618,43
Imposition extraordinaire pour insuffisance de revenus	13 308,67
Petites recettes diverses.....	<u>1 783,80</u>
soit .....	27 564,55

» Le conseil municipal vote ce budget primitif en déplorant que les charges qui deviennent de plus en plus lourdes le contraignent à appliquer une imposition extraordinaire de près de la moitié du chiffre du budget. »

*Le 8 juillet 1890.* — Différend opposant M. Givardière à M. Rabier, maire.

« Le conseil municipal est informé que l'un de ses membres, M. Givardière, s'est opposé au maire M. Rabier dans une lettre adressée au sous-préfet pour protester contre la façon dont a été décidée l'exécution de travaux au presbytère dont le montant a atteint 5 500 francs, sans avoir procédé aux adjudications, il a ajouté à cette protestation des critiques sur l'élaboration des budgets et de leur vote sans examen approfondi.

» M. Rabier répond que les travaux dont le montant initial ne dépassait pas 2 000 francs dont 1 000 francs étaient financés par le conseil de fabrique, ont été décidés par vote du conseil municipal et c'est en les faisant qu'on s'est aperçu du pourrissement de poutres et que cela a entraîné des gros frais supplémentaires, mais qui ont évité des catastrophes. Quant à la confection et à l'examen des budgets, la façon de procéder est la même que du temps où le protestataire était maire. Le conseil municipal dans son entier a suivi M. Rabier. »

*Le 8 juillet 1890.* — « Un membre du conseil signalant que la ruelle Grandjean Le Meunier est dans un état de saleté repoussant, le conseil municipal décide de placer un écriteau à chaque extrémité indiquant la défense d'y placer des immondices. »

*Le 9 juin 1891.* — « La population de la commune s'élève à 1 632 habitants. Le conseil municipal approuve la rectification du

## MENNECY

chemin d'Echarcon que M. Darblay avait demandée en mai 1891. »

*Le 6 décembre 1891.* — Acquisition d'un corbillard municipal.

« Le conseil municipal par 12 voix contre 3, décide de ne pas accepter la proposition faite par l'administration des Pompes Funèbres d'établissement d'un corbillard à Mennechy. Cependant M. Charon, en son nom et en celui des membres du conseil ayant voté contre la proposition de l'administration des Pompes Funèbres, propose l'acquisition d'un corbillard municipal. Cette proposition est renvoyée pour examen à la prochaine séance. »

*Le 6 décembre 1891.* — Au cours de la séance, il est dit que « l'église de Mennechy comme les églises conventuelles du XIII<sup>e</sup> siècle se compose de 2 nefes. Ce monument d'un assez bon style a été défiguré au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'établissement de 2 autels et lambris, revêtement en menuiserie d'un autre style que celui d'origine ».

*Le 15 mai 1892.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« Ont été élus conseillers municipaux au cours des élections des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1892, MM. Edme Hubert, Loury François, Charon Jules, Chapet Pierre, Durand Basile, Roulin Léon, Givardièrre Auguste, Perichon Germain, Rabon Eugène, Rabier Charles, Canoville Charles, Legendre Isidore, Rousseau Désiré, Calemard Clément, Caillet Georges, Marais Alexandre. M. Givardièrre a été élu maire par 14 voix. M. Charon a été élu adjoint par 14 voix. »

*Le 5 juillet 1892.* — Dualité entre les deux sociétés musicales.

« Un membre du conseil municipal dit que la fanfare l'Alliance de Mennechy-Echarcon a donné un concert le jour de la St-Pierre sur la place, alors que la fanfare de Mennechy a donné un concert sous la tente. Il y a eu dualité. M. Rabon demande l'appui du conseil pour la création d'une fanfare municipale qui devrait seule exister dans la commune. Le conseil municipal ne suit pas M. Rabon en raison des dépenses que le budget actuel ne permet pas. »

*Le 5 juillet 1892.* — Bains de rivière.

« M. le maire donne lecture d'une lettre de MM. Calemard et » Delpuech libellée en ces termes : « Cette saison beaucoup de baigneurs viennent au lavoir municipal, certains baigneurs viennent

## MENNECY

» se baigner sans caleçon et gênent les personnes qui sont dans les  
» propriétés voisines et les lavoirs. Au nom de la morale publique,  
» nous venons vous demander 1<sup>o</sup> qu'une affiche soit placée à  
» l'abreuvoir indiquant qu'il est défendu de se baigner sans caleçon  
» et indiquant une limite aux baigneurs 2<sup>o</sup> que le garde champêtre  
» vienne assez souvent pour tenir la main à ce que le règlement  
» soit observé. »

» Le conseil municipal invite son maire à prendre toutes  
mesures nécessaires en la circonstance. »

*Le 10 juillet 1892.* — Dénomination d'une rue.

« Le conseil municipal décide de donner le nom de rue Charpentier à l'actuelle rue aux Chevaux où se trouve la demeure de la famille Charpentier, en raison des éminents services rendus à la commune par cette famille. »

*Le 2 novembre 1892.* — Epidémie de typhoïde.

« Une épidémie de typhoïde ayant sévi à Mennecy et particulièrement rue de la Fontaine, la commission de salubrité dont le rapporteur est M. Calemard a recherché les causes de cette épidémie. Dans un long exposé, M. Calemard signale l'insalubrité notoire de la plupart des habitations de la rue de la Fontaine, où les fosses d'aisances sont toutes non étanches, les matières s'écoulant dans le sol et contaminant les puits et où les cours communes ont des dépôts de fumiers ou des stagnations d'eaux putrides. En conséquence, il demande au conseil municipal d'enjoindre aux propriétaires de faire les travaux nécessaires pour que cet état de choses déplorable puisse cesser au plus tôt. »

*Le 15 novembre 1892.* — Reconnaissance à M. Canoville.

« M. le maire signale qu'un des titres à la reconnaissance de la commune de Mennecy à M. Canoville est qu'il a fait recouvrir à ses frais personnels les urinoirs qu'il a fait placer à l'école des garçons ainsi que l'espace vide se trouvant entre les urinoirs et les cabinets. »

*Le 15 novembre 1892.* — Vote d'un emprunt.

« M. le maire indique que l'emprunt qui doit être contracté par la commune de Mennecy pour un montant de 28 000 francs

MENNECY

au taux d'intérêt de 4,10 %, à la Caisse des Retraites pour la Vieillesse pour une durée de trente ans couvrira :

— les dépenses pour l'entretien de la rue de la Fontaine, 7 150 F,

— les dépenses pour l'entretien de la rue de la Sablière, 3 000 francs,

— les dépenses pour l'entretien de la rue du Puits-Massé, 5 000 F,

— les dépenses pour l'entretien de la ruelle du Rû, 400 F,

— la construction d'un préau aux écoles, 4 000 F,

— le déplacement de la fontaine Godaine, 500 F,

— l'établissement de puits et de pompes, 1 600 F,

— l'éclairage public (achat de 4 appareils), 400 F,

— l'expropriation d'un terrain sentier Bichet feu Pierre, 1 000 F,

et une marge pour dépenses éventuelles, 4 950 F. »

(Il faut signaler que ce projet d'emprunt a été réduit à 19 000 F par décision du 7 novembre 1893.)

*Le 13 février 1893.* — Démission d'un conseiller municipal.

« M. le maire donne lecture de la lettre de démission de son mandat de conseiller municipal que lui a envoyée M. Legendre Isidore, elle est conçue en ces termes : « M. le maire, je vous prie » d'accepter ma démission de conseiller municipal et voici le » motif : membre de la commission des chemins, je proteste contre » les dépenses exagérées qui ont été votées, c'est pourquoi je me » retire. »

» Le conseil municipal n'accepte pas les motifs indiqués dans la lettre de M. Legendre, il estime que les mesures et dépenses prises pour réparer les rues du pays, étaient complètement nécessaires et n'ont rien d'exagéré. »

*Le 28 février 1893.* — Démission de l'adjoint.

« M. le maire donne lecture de la lettre de M. Charon donnant sa démission d'adjoint, libellée comme suit : « M. le maire. Le 15 mai » dernier j'ai eu l'honneur d'être nommé adjoint de la commune de » Mennecy. Quelques jours plus tard on a nommé les commissions » et par la raison que j'étais adjoint je n'ai dû faire partie d'aucune » commission (excepté celle des fêtes qui est insignifiante). Mais je » crois, M. le maire, qu'il n'était pas défendu de m'adjoindre à

## MENNECY

» ces dites commissions, notamment pour le budget, l'emprunt  
» et toutes les choses sérieuses qui doivent être étudiées avant d'être  
» présentées au conseil municipal. Depuis ma nomination je n'ai  
» jamais été convoqué ni consulté en rien relativement à ces commis-  
» sions, j'ai toujours été mis à l'écart en tout et pour tout. Dans ces  
» conditions, il m'est impossible de conserver un mandat dont je ne  
» remplis pas les fonctions. J'ai donc, M. le maire, l'honneur de  
» vous adresser ma démission d'adjoint de la commune de Men-  
» necy. »

» Le conseil municipal après en avoir délibéré est d'avis à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'accepter la démission de M. Charon et accepte l'ordre du jour suivant proposé par M. Calemard et qui devra être adressé de suite à M. Charon : « Le conseil n'accepte  
» pas la démission de M. l'adjoint dont il reconnaît les aptitudes  
» et les services, il a toujours compris que la municipalité : le maire  
» et l'adjoint étaient de droit de toutes les commissions ; il décide  
» qu'à partir de ce jour les rapporteurs des commissions ou le  
» secrétaire de la mairie lui adresseront une convocation à chaque  
» séance de commission. »

(Il semble que M. Charon ait repris sa démission sans que ce soit indiqué dans la séance suivante.)

*Le 27 juin 1893.* — Vœu tendant à ce que Mennecy redevienne chef-lieu de canton.

« Considérant qu'il résulte des archives communales que de 1789 à 1830 la commune de Mennecy a été chef-lieu de district, puis chef-lieu de canton, que depuis son annexion au canton de Corbeil la population de ce canton a toujours augmenté et les prévisions indiquent qu'elle dépassera 30 000 habitants, le conseil municipal émet le vœu qu'il soit fait toutes démarches auprès des communes environnantes pour obtenir la division du canton de Corbeil et la réintégration de Mennecy dans ses précédentes prérogatives. »

*Le 19 septembre 1893.* — Propriétaire de la ferme de La Verville.

« M. le maire, répondant à une interrogation indique que l'actuel propriétaire de la ferme de la Verville est le comte de Pomme-reux. »

*Le 13 février 1894.* — Construction d'un puits dans le cimetière.

« Le conseil municipal accepte l'offre de Madame Trottier

## MENNECY

de donner 500 francs pour la construction d'un puits dans le cimetière sous la réserve qu'il soit inscrit dessus : " A la mémoire de M. Trottier. " »

*Le 20 février 1894.* — Eclairage public.

« Le conseil municipal décide de placer 5 réverbères supplémentaires : 1, rue de la Fontaine à l'angle de la ruelle du lavoir, 1, rue de Milly vers le n° 16, 1 à la Porte de Paris, 1 à l'angle de la route du Petit-Mennecy, 1 rue de Bel Air (maison Cousin). Bonne note est prise de la demande de M. Moussu pour la pose d'un réverbère à la Croix Champêtre, il y sera fait droit dans la mesure du possible.

» La société d'éclairage concessionnaire envisage de remplacer les becs actuels de 12 lignes contre d'autres de 14 lignes sans changement du prix payé et pourrait faire une petite différence sur le prix du pétrole. »

*Le 15 mai 1894.* — Reconstruction de la fontaine Godaine.

« M. le maire indiquant que par suite du déplacement de la fontaine Godaine, le petit monument n'a pas été reconstruit faute de crédits. Il demande au conseil municipal de décider sa reconstruction d'abord parce qu'il est nécessaire pour recevoir sa pompe, mais encore comme hommage de reconnaissance aux bienfaiteurs M. et Mme Perier qui ont légué 500 francs de rente perpétuelle à 5 % consolidés en 1828 et 1845, pour les pauvres de la commune. Le rapporteur de la commission des travaux ajoute : « la pierre » est le grand livre de l'histoire, en rétablissant le monument du » passé, nous prouverons notre reconnaissance des bienfaits de » la famille Perier et nous encouragerons les cœurs généreux, » les amis de l'humanité à suivre leur noble exemple. »

» La commission des travaux propose d'affecter une somme de 500 à 600 francs à ce petit monument avec plaque commémorative indiquant les noms de M. et Mme Perier. »

*Le 15 mai 1894.* — Lavoir communal.

« M. le maire expose que les anciennes grilles du « pont Brûlé » vont être placées en bordure de la route avec descente pour les brouettes des laveuses qui, en l'état actuel, quand elles ne sont pas enlevées par des passants, restent sur le trottoir et même sur la route les encombrant.

## MENNECY

» La commission d'hygiène prescrit aussi l'établissement d'un cabinet d'aisances, les nombreuses ménagères de Mennechy qui fréquentent ce lavoir étant obligées de se donner en spectacle dans les champs voisins.

» Il est proposé d'affecter une somme de 400 francs à ces travaux. »

*Le 5 juin 1894.* — Acquisition d'une pompe à incendie.

« M. le maire donne lecture d'une lettre que M. Rideau sous-lieutenant des sapeurs pompiers lui a envoyée, dans laquelle il expose que la petite pompe à incendie en service ne peut être transformée en pompe aspirante, étant d'un ancien modèle, que par contre M. Grave, marchand de chiffons, a chez lui une pompe n° 3 montée sur ressorts et du dernier modèle, qu'il offre de vendre 150 francs, et que M. Simon, chaudronnier à Mennechy, a trouvée en parfait état après l'avoir démontée et presque neuve. Le conseil, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de cette pompe et vote 400 francs pour sa transformation en pompe aspirante. »

*Le 5 juin 1894.* — Supplément de traitement du garde champêtre.

« Le conseil municipal vote une somme de 100 francs pour supplément de traitement à M. Sachot, garde champêtre, et lui demande d'exercer une surveillance plus active dans la plaine et les vignes. »

*Le 5 juin 1894.* — Construction de quatre nouveaux puits.

« Le conseil municipal, afin d'augmenter les possibilités de ravitaillement en eau potable, décide la construction de quatre nouveaux puits avec pompes : un à l'extrémité du presbytère, un au milieu de la rue de Milly, un rue de Bel Air, un au Petit Mennechy. »

*Le 9 avril 1895.* — Installation de quatre nouveaux conseillers municipaux.

« A la suite d'une élection partielle, ont été nommés conseillers municipaux MM. Paillat, Servain, Foye et Valantin et ont été installés ce jour. M. Rousseau qui faisait partie de la commission des finances étant décédé, M. Paillat est désigné pour le remplacer. »

*Le 28 mai 1895.* — Balayage des classes.

« La nouvelle institutrice indique que plusieurs élèves refusent de faire le balayage de la classe et demande s'il ne serait pas possible de faire faire ce travail par une femme de service qui recevrait pour le dit, une indemnité. Cette question qui a été posée il y a deux ans devant le conseil a fait l'objet d'une délibération repoussant la même demande, votre commission croit devoir suivre la même ligne et ne pas créer une charge nouvelle pour le budget. D'ailleurs un règlement de l'Instruction Publique se prononce en la matière et indique que le balayage des classes doit être fait par les enfants au dessus de dix ans. Nous demandons qu'une affiche soit placée dans la classe indiquant la décision du conseil et les motifs à l'appui. La directrice la fera placer afin d'éviter de nouvelles réclamations. »

*Le 28 mai 1895.* — Chute du coq du clocher.

« M. le maire signale que, par suite du mauvais temps, le coq du clocher indiquant la direction des vents, a été enlevé ; heureusement sa chute n'a causé aucun accident, car la commune aurait été, peut être, responsable. La réparation et la repose du coq donnerait lieu à une dépense assez forte, au moins 400 francs. Le conseil municipal décide de procéder à la réédification du coq. »

*Le 4 juin 1895.* — Suppression des droits de place sur le marché.

« M. le maire indique qu'en raison du peu de fréquentation du marché par les marchands (il n'y a qu'un boucher et un charcutier) le mardi, le rapporteur M. Canoville suggère de supprimer les droits de place. Le conseil se jugeant insuffisamment informé renvoie cette affaire à une séance ultérieure. »

(Le 28 mai 1896, le conseil municipal décide de laisser le marché libre et de ce fait ne porte plus de recettes sur le budget de cette année.)

*Le 4 juin 1895.* — Location à bail du lavoir communal.

« M. le maire informe l'assemblée qu'une demande de location du lavoir lui est faite par M. Servain, qui offre de construire à ses frais un petit bâtiment dit « Coulerie » de 6 m × 6 m adossé au lavoir, de construire une maison d'habitation contre le pont et s'engage à ne faire payer l'eau chaude que 0 F 05 le seau (prix actuel) et que la durée du bail soit de 18 ans.

## MENNECY

» Le conseil municipal étant divisé, 7 voix contre 7, mais la voix du maire étant prépondérante, le projet de bail est accepté.

» Il est rappelé que la longueur du lavoir est de 32 mètres, sa largeur de 3 mètres, l'habitation à construire aura 10 m 80 de longueur sur 6 mètres de largeur. Les constructions faites par le locataire devront être démolies à la fin du bail, à moins que la commune ne préfère les conserver en en payant la valeur, à dire d'experts nommés à l'amiable par les parties, selon leur valeur à l'époque de l'estimation. Le prix de location est fixé à cent francs annuellement. Le bail est adopté par 9 voix contre 4. »

*Le 14 janvier 1896.* — Don pour l'acquisition d'une horloge pour le clocher.

« M. le maire fait part à l'assemblée d'un don de 2 000 francs fait par Mme Vve Trottier, propriétaire à Mennechy, destiné pour 1 500 francs à l'acquisition d'une horloge avec 4 cadrans pour remplacer celle existant actuellement à l'église, qui est hors d'usage et pour les 500 francs de surplus applicables aux frais de dépose et installation. Il donne également connaissance d'une lettre de M. Ducharme, horloger à Corbeil, qui s'engage à fournir l'horloge et ses cadrans pour la somme de 1 500 francs avec une garantie de dix ans. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le don de Mme Trottier et lui vote des remerciements. »

*Le 17 mai 1896.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des élections des 3 et 10 mai 1896 ont été élus conseillers municipaux MM. Loury François, Chapet Pierre, Paillat Auguste, Roulin Léon, Caillet Georges, Durand Basile, Rabier Georges, Périchon Georges, Canoville Charles, Servain Pierre, Foye Frédéric, Calemard Clément, Troufleur Pierre, Givardière Auguste, Valantin Félicien, Girard Stanislas. M. Canoville a été élu maire par 16 voix sur 16 votants. M. Paillat a été élu adjoint par 12 voix contre 3 à M. Roulin et 1 à M. Girard. »

*Le 28 mai 1896.* — Don en mémoire de M. Rabier Charles.

« M. le maire fait part à l'assemblée du don de 2 000 francs fait par la famille Rabier au bureau de bienfaisance en mémoire de M. Rabier Charles-Philippe, ancien conseiller municipal décédé. Le conseil municipal invite M. le maire à transmettre ses remerciements aux membres de la famille Rabier. »

MENNECY

*Le 28 mai 1896.* — Remerciements à M. Givardière.

« Sur la demande de M. Valantin le conseil municipal considérant la bonne gestion de M. Givardière pendant la durée de son mandat comme maire, lui adresse des remerciements unanimes. »

*Le 28 mai 1896.* — Equipements vestimentaires des sapeurs-pompiers.

« M. Rideau, sous-lieutenant commandant la compagnie des sapeurs-pompiers demande l'autorisation d'acquérir pour remplacer ceux hors d'usage : 20 casques dont le prix est de 9 F 50 l'un = 190 F, 10 ceintures de manoeuvre à 3 F 50 l'une = 35 F, 2 dolmans à 30 F l'un = 60 F, 2 vestes à 18 F l'une = 36 F, soit une dépense totale de 321 F.

» Le conseil municipal accède à cette demande et vote le crédit à l'unanimité. »

*Le 18 juin 1896.* — Travaux à faire dans le puits place de la Mairie.

« M. le maire expose au conseil que M. Bayez Jean, puisatier à Beauvais, est descendu dans le puits place de la Mairie afin de s'assurer s'il était possible de faire certains travaux pour avoir de l'eau. Qu'il résulte de ses observations qu'il faudrait fouiller les galeries pour tirer les pleurs et qu'il demande pour ce travail avec lequel on pourrait obtenir de 3 à 4 pièces d'eau, la somme de 800 francs à forfait ou 30 francs du mètre. Le conseil renvoie cette affaire pour étude. »

*Le 12 novembre 1896.* — Démission d'un conseiller municipal.

« M. le maire informe l'assemblée que M. Calemard donne sa démission de conseiller municipal pour raison de santé. Le conseil exprime ses regrets. »

*Le 12 novembre 1896.* — Remplacement du tambour de ville.

« Par suite du décès du sieur Caquet, tambour de ville, M. Pierre Bourre succède à cet emploi. »

*Le 12 novembre 1896.* — Enlèvement des boues.

« M. le maire dit que M. Lucien Thavard demande à faire l'enlèvement des boues aux mêmes conditions que celles consenties à M. Raunet, soit cent francs par an. Le conseil municipal accepte et lui confie ce travail. »

## MENNECY

*Le 13 mai 1897.* — Différents travaux à exécuter.

« Le conseil municipal décide de faire exécuter différents travaux au cours de l'année, savoir le balayage de la toiture de l'église, la pose d'un banc place de la gare et l'établissement d'une pissotière à la porte de Paris (côté droit). »

*Le 3 juin 1897.* — Développement d'arguments en faveur du retour de Mennecy en chef-lieu de canton.

« Monsieur le maire dit, qu'à l'appui de la demande de création d'un nouveau canton dont le chef-lieu serait à Mennecy, il est bon d'exposer qu'avant 1789 Mennecy avait été pendant plus de deux cents ans le siège d'une justice seigneuriale, que les procureurs résidant à Corbeil étaient obligés de venir tous les mardis à Mennecy pour y plaider avec ceux y résidant et qu'après la suppression des justices seigneuriales en 1789, Mennecy avait été érigé en chef-lieu de canton composé des communes suivantes : Auvernaux, Ballancourt, Champcueil, Chevannes, Coudray-Monceaux, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Nainville et Ormoy, soit dix communes en y comprenant Mennecy. Actuellement huit communes sont favorables au projet de création de Mennecy et que Vert-le-Petit du canton d'Arpajon demande à y être rattachée, la loi du 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801) fixait la population maximum d'un canton à 15 000 habitants et que le canton de Corbeil comptait d'après le recensement de 1891 : 29 582 habitants. La création du canton de Mennecy se justifie donc pleinement. »

*Le 22 octobre 1897.* — Nomination d'un nouveau porteur de dépêches.

« M. le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de Mlle Saguet receveuse des postes et télégraphes tendant au remplacement de M. Lavallette, porteur de dépêches. Le conseil faisant droit à cette demande nomme M. Gourgeois Emile, coiffeur, qui prendra son service le 23 octobre et recevra un traitement de 300 francs par an. »

*Le 28 avril 1898.* — Construction de l'ouvrage des eaux du Loing et du Lunain.

« M. le maire dit au conseil municipal que la construction de l'ouvrage de dérivation des eaux du Loing et du Lunain complétant celui existant des eaux de la Vanne, se fera pendant les années de 1898 et 1899. »

## MENNECY

*Le 28 avril 1898.* — Installation du téléphone à Mennechy.

« M. le maire donne lecture d'une lettre du directeur des P. et T. de Seine-et-Oise en date du 13 mars 1898, l'informant que son administration est disposée à rattacher la commune de Mennechy au réseau téléphonique de Corbeil et que la dépense à envisager pour la réalisation de ce projet est évaluée à 3 800 francs. Le conseil municipal reconnaissant les avantages que peut procurer l'installation du téléphone dans la commune décide qu'une souscription sera provoquée auprès des commerçants et propriétaires au moyen d'une lettre circulaire qui leur sera adressée. »

(Il est dit le 9 juin que la souscription est close et que les principaux souscripteurs sont : M. Darblay, 1 000 F ; MM. Rabier et Thirouin, 500 F ; M. Kennerley-Hall, 300 F ; M. Pinard, 300 F ; M. Leroy Isidore père, 300 F ; M. Leroy Isidore fils, 300 F.)

*Le 24 novembre 1898.* — Concession du service de l'éclairage public.

« M. le maire expose que M. Brochard, entrepreneur de l'éclairage des rues, a quitté la commune le 13 courant sans faire connaître où il se dirigeait en abandonnant complètement son entreprise, que depuis ce jour, il a dû prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la continuation de l'éclairage et que M. Rideau entrepreneur de maçonnerie à Mennechy s'est engagé à reprendre ce service dans les mêmes conditions. Le conseil municipal après en avoir délibéré prononce la déchéance de M. Brochard et décide que M. Rideau assurera désormais le service aux conditions convenues avec le défaillant. »

*Le 24 novembre 1898.* — Réparations à faire dans le passage sous la voie du chemin de fer.

« M. le maire expose que la chaussée du passage sous le chemin de fer dit « chemin des vaches » est en très mauvais état et qu'il y aurait nécessité de faire des réparations. Le conseil considérant que ce chemin a été fait par la Compagnie pour la circulation pendant la fermeture des barrières, estime que l'entretien de la chaussée doit être mis à la charge de la Compagnie, mais afin d'éviter tout accident, décide qu'il soit fait les réparations strictement nécessaires pouvant être évaluées à 2 journées de paveur, mais fait toutes réserves vis à vis de la Compagnie du Chemin de Fer. »

MENNECY

*Le 9 février 1899.* — Projet d'installation de l'éclairage public au gaz.

« M. le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une lettre du directeur de la Compagnie du gaz de Corbeil répondant à sa demande de conditions d'installation à Mennechy de l'éclairage public au gaz. Il y est dit que sa demande est transmise au Conseil d'Administration et que réponse sera donnée sous peu de temps. »

*Le 18 mai 1899.* — Offre de service de la Société des Pompes Funèbres Générales.

« M. le maire expose qu'après son entretien avec l'Administration des Pompes Funèbres Générales, 66, boulevard Richard-Lenoir à Paris, cette société s'engagerait à fournir un corbillard dont la location serait obligatoire pour les familles, moyennant le prix de 10 francs pour les personnes décédées au dessus de 7 ans et un brancard dit « Comète » au prix de 2 francs pour les enfants au dessous de 7 ans. Le prix du corbillard serait réduit à 5 francs pour les personnes indigentes. Deux porteurs choisis dans la commune et agréés par le conseil, seront obligatoires, il leur sera alloué une somme de 4 francs chacun. Toutefois les familles des membres décédés faisant partie des sociétés auront la faculté, comme par le passé, de prendre les membres de ces sociétés pour porter. Le conseil approuve ces propositions à l'unanimité. »

*Le 18 mai 1899.* — Demande d'indemnité pour les gendarmes.

« Le maire communique au conseil une lettre de M. le capitaine de gendarmerie de Corbeil qui indique que les gendarmes n'ont qu'une solde minime de 1 011 F par an, sur laquelle, outre leurs frais généraux, ils doivent prélever le coût des médicaments nécessaires à eux et à leurs familles en cas de maladie, et demande au conseil de vouloir bien, en raison des services rendus par la gendarmerie, voter une subvention de 60 à 100 francs pour subvenir au moins en partie au paiement des frais pharmaceutiques. Le conseil décide d'accorder une subvention de 60 francs. »

*Le 20 juillet 1899.* — Eclairage public au gaz.

« Le conseil municipal approuve le projet d'éclairage public au gaz déposé par la Compagnie du Gaz Aérogène, 71, rue de la Victoire à Paris. 48 lanternes sont jugées nécessaires pour l'éclairage des rues et places. La concession est faite pour trente années.

L'éclairage public sera fait à raison de 0 F 02 l'heure et par bec, celui des établissements municipaux aurait lieu au compteur moyennant 0 F 15 le mètre cube, quant à l'éclairage particulier qui aurait lieu également au compteur, il sera fourni au prix maximum de 0 F 30 le mètre cube. L'installation de l'usine se fera entre le cimetière et la propriété Mallet, moyennant une redevance annuelle de 5 francs. »

*Le 24 septembre 1899.* — Election de deux conseillers municipaux.

« Pour compléter le conseil municipal ont été élus le 17 septembre : M. Gressot Charles-Victor et M. Léaux Jean-Baptiste, qui ont été installés ce jour.

» Il a été ensuite procédé à l'élection de l'adjoint : M. Valantin a été élu adjoint par 10 voix sur 15 votants. »

*Le 20 mai 1900.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des élections des 6 et 13 mai ont été élus conseillers municipaux : MM. Canoville Charles, Roulin Léon, Loury François, Chapet Pierre, Troufleau Pierre, Gressot Charles, Rabier Georges, Perichon Georges, Girard Stanislas, Foye Frédéric, Caillet Georges, Durand Basile, Valantin Félicien, Rideau Alexandre, Servain Pierre, Léaux Jean-Baptiste, qui ont été installés ce jour.

» L'élection du maire a donné le résultat suivant : M. Canoville a été élu par 15 voix sur 16 votants.

» L'élection de l'adjoint a donné le résultat suivant : M. Valantin a été élu par 14 voix sur 16 votants contre 2 à M. Roulin. »

*Le 8 novembre 1900.* — Distribution d'eau potable.

« M. Gressot expose au conseil qu'il s'est entretenu avec M. Darblay dut projet d'étude pour la distribution d'eau dans la commune au moyen de la fouille d'un puits dans un endroit à déterminer, que M. Darblay lui a fait remarquer que la distribution d'eau par ce moyen était bien aléatoire et pourrait entraîner à des frais considérables sans que la commune arrive complètement à son but, qu'à l'issue de cet entretien il l'a autorisé à faire part au conseil des propositions ci-après : la commune pourrait prendre l'eau à « La demi-lune » au moyen d'un branchement sur la canalisation existant à cet endroit et M. Darblay la vendrait aux mêmes

## MENNECY

conditions qu'au Pressoir-Prompt, soit à raison de 0 F 10 le mètre cube, ou M. Darblay établirait à ses frais, pour lui être remboursé par annuités, une canalisation qui deviendrait propriété de la commune, pour amener à un point indiqué, à proximité de Mennechy, la quantité d'eau qui serait nécessaire, avec toutefois un minimum de 50 m<sup>3</sup> par jour, moyennant une indemnité journalière de 5 francs pour tous frais de main d'œuvre et autres ; toute quantité au dessus serait payée dans la même proportion et très probablement avec réduction. Le conseil après en avoir délibéré, accepte le principe à l'unanimité de la seconde proposition et charge M. le maire de transmettre à M. Darblay ses vifs remerciements. »

*Le 22 décembre 1900.* — Adoption du projet de distribution d'eau.

« Le conseil ayant approuvé le projet décide que l'eau sera fournie au compteur et que les abonnements seront contractés pour une période de 3 ans. Le prix des concessions est ainsi fixé : pour une consommation journalière de 125 litres, 20 francs par an ; de 250 litres, 40 francs par an ; de 500 litres, 60 francs par an, et au dessus de cette dernière concession tout excédent de consommation sera compté à raison de 0 F 40 le m<sup>3</sup>.

» La conduite d'amenée d'eau aura un diamètre de 0 m 08 et sera dirigée vers un réservoir que la commune devra construire sur un terrain choisi par elle, dont le niveau supérieur sera à 10 mètres plus bas que le fond du grand réservoir de la butte St-Lazare. M. Darblay installera un compteur près de ce réservoir afin de constater la quantité d'eau livrée.

» Le conseil décide l'achat du terrain au lieu dit « Le Niéblet » de 4 ares 68 centiares appartenant à M. Valantin pour le prix de 200 francs et 3 ares 68 centiares appartenant à M. Canoville, celui-ci le cédant gratuitement.

» M. Gressot indique que les conduites de distribution seront établies en tuyaux de 80 m/m rues de la Sablière, de l'Arcade et de la Croix-Boissée et que tout le surplus sera en tuyaux de 70 m/m et que sur leur parcours il sera placé 8 bouches d'arrosage et 16 bouches d'incendie servant en même temps de bouches d'arrosage.

» Il est décidé de ne pas placer de bornes fontaines publiques. La dépense totale étant évaluée à 42 700 francs, il est décidé de

## MENNECY

faire un emprunt de 43 000 francs auprès du Crédit Foncier de France pour une durée de trente ans au taux de 3,85 %.

*Le 22 décembre 1900.* — Don testamentaire de M. Calemard.

« M. le maire communique au conseil un extrait du testament olographe de M. Calemard en son vivant architecte, qui lègue à la commune de Mennechy, une somme de dix mille francs sous la condition que la rente 3 % sera remise chaque année, après délibération du conseil municipal, à une jeune fille ouvrière dans la commune, orpheline ou de parents peu fortunés. Cette jeune fille de 17 à 25 ans, devra être travailleuse et de bonne conduite. Le legs sera nommé « Legs Jeanne Calemard ».

» Le conseil accepte ce legs aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament du 10 avril 1896. »

*Le 23 mai 1901.* — Rejet d'une demande de subvention par la fanfare.

« A la suite d'une demande de subvention par la fanfare de Mennechy, il est observé qu'il existe 2 fanfares régulièrement constituées et que si l'on donnait une subvention à la fanfare de Mennechy, il faudrait en donner une autre à la fanfare « l'Alliance » et que le budget communal ne permet pas ce sacrifice quant à présent. Le conseil municipal rejette cette demande par 8 voix contre 6 au vote secret. »

*Le 8 août 1901.* — Vœu demandant l'immatriculation des voitures automobiles.

« En relation avec le conseil municipal d'Asnières, le conseil de Mennechy émet le vœu suivant : considérant que les voitures automobiles sont généralement menées, même dans la traversée des villes ou villages, à une allure très rapide, ce qui occasionne fréquemment des accidents, et que cette vitesse permet aux conducteurs d'échapper à la responsabilité des accidents qu'ils causent, émet le vœu que l'obligation des numéros de police soit étendue aux voitures automobiles de toutes natures. »

*Le 15 mai 1904.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des élections des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1904 ont été élus conseillers municipaux : MM. Rabier Georges, Canoville Charles, Foye Alexandre, Caillet Georges, Durand Quentin, Girard Théo-

## MENNECY

dore, Loury François, Rideau Alexandre, Besnier François, Valantin Joseph, Gressot Charles, Servain Pierre, Troufleau Pierre, Rollet Lucien, Dubois César, Léaux Jean-Baptiste. Ils ont été installés ce jour.

» Election du maire : M. Canoville est élu maire au 1<sup>er</sup> tour par 13 voix sur 16 votants.

» Election de l'adjoint : M. Valantin est élu adjoint au 1<sup>er</sup> tour par 16 voix sur 16 votants. »

*Le 9 juin 1904.* — Attribution du legs Caemard.

« Le conseil municipal décide d'attribuer le legs Caemard à Mlle Maisonneuve Thérèse, 18 ans, par 8 voix contre 5 à Mlle Marchand Maris, 18 ans, et 2 à Mlle Varagnat Marguerite, 20 ans. »

*Le 9 juin 1904.* — Refus d'autorisation de procession.

« M. le maire donne connaissance au conseil municipal d'une lettre de M. le curé qui demande la suspension pour le 12 courant, jour de la 1<sup>re</sup> communion, de l'arrêté interdisant les processions sur la voie publique dans l'étendue de la commune, suspension sollicitée par les parents des enfants. Le conseil municipal, après la lettre de M. le curé, et des explications de M. le maire, vu l'arrêté municipal du 8 juillet 1902 interdisant les processions sur la voie publique à l'exception de celles dites des Rameaux et de la Toussaint, déclare qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation demandée par M. le curé pour la 1<sup>re</sup> communion qui doit avoir lieu le dimanche 12 juin courant, décide néanmoins que le cortège civil des enfants pourra se rendre du presbytère à l'église en faisant le tour, mais sans insignes religieux et en ne chantant pas. »

*Le 17 novembre 1904.* — Encombrement de la rue de Milly par le ferrage des chevaux.

« M. le maire communique au conseil municipal une lettre en date du 13 courant par laquelle M. Girard, propriétaire d'une maison rue de Milly voisine de la maréchalerie tenue par M. Combat, par laquelle il expose que ce dernier a pour habitude de ferrer les chevaux dehors et même devant la boutique de M. Chariéras, ce qui est une gêne pour ce locataire et qu'en outre cette façon de procéder n'est pas sans danger pour le public en raison de l'encombrement de la rue et demande qu'il soit pris toute mesure nécessaire pour faire cesser cet abus même au moyen d'un arrêté. M. Rollet fait observer que cette coutume est généralement admise,

mais que, cependant, on pourrait empêcher de ferrer dehors lorsqu'il y aurait un grand nombre de chevaux ou bœufs, M. Gressot propose l'interdiction au dessus de 3 chevaux ; plusieurs membres font observer qu'il ne peut être pris une mesure personnelle et qu'il faudrait y comprendre les deux maréchaux. Le conseil, afin de concilier les choses dans la mesure du possible, est d'avis de prendre un arrêté pour empêcher l'encombrement de la voie publique notamment aux abords des maréchalleries, par des chariots ou grosses voitures attelées ou non, que l'on pourrait se renseigner à Essonnes et Corbeil afin de connaître les mesures prises vis à vis des maréchaux, décide enfin qu'il y a lieu d'inviter M. Combat, afin d'éviter tous accidents, à ferrer autant que possible à l'intérieur. »

*Le 5 janvier 1905.* — Non-observation du contrat de l'éclairage public.

« Le conseil municipal, en raison du mauvais fonctionnement de l'éclairage public et en raison de la mise en liquidation de la Sté Urbaine d'éclairage par l'acétylène, concessionnaire de ce service, proteste énergiquement contre la non-observation du contrat et insiste à nouveau auprès de la Sté Urbaine d'éclairage pour que les appareils dont elle dispose soient mis en bon état de fonctionnement et que le grand gazomètre dont l'emploi est tout indiqué soit utilisé sans retard et ce sous toutes réserves des droits de la commune. M. le maire expose en outre que dans la situation actuelle, la Sté Urbaine ne pourra pas probablement continuer l'exploitation de ses usines qui seront certainement vendues, il demande si, le cas échéant, il ne serait pas à propos que la commune se rendît acquéreur de celle de Mennecy, M. Valantin est de cet avis, par contre M. Gressot déclare ne pas être partisan de l'exploitation directe de l'usine par la commune, il propose qu'une délégation du conseil se rende auprès de la direction de l'usine à gaz de Corbeil afin de savoir si, en cas de vente, elle serait dans l'intention d'acheter l'installation de Mennecy et à quelles conditions elle pourrait fournir le gaz dans la commune en raccordant sa canalisation qui vient jusqu'à Moulin-Galant avec celle de Mennecy. M. Rollet est du même avis en disant que l'éclairage de Corbeil et d'Essonnes est parfait. Le conseil après discussion accepte cette proposition. »

(Mais, le 30 mai, il est dit que la Compagnie du Gaz de Corbeil

MENNECY

étant réticente, le renouvellement du contrat avec la Société Urbaine est décidé.)

*Le 11 mai 1905.* — Démission d'un conseiller municipal.

« M. le maire informe l'assemblée que M. Caillet a donné sa démission de conseiller municipal pour raison de santé. »

*Le 23 mai 1905.* — Attribution du legs Calemar.

« Le conseil municipal déclare Mlle Marchand Marie, âgée de 19 ans, attributaire du legs Calemar pour 1905. »

*Le 23 mai 1905.* — Terrain pour les bouilleurs de cru.

« Le conseil municipal décide que le terrain près du cimetière servant précédemment de terrain de manœuvre aux sapeurs pompiers, sera mis à la disposition des bouilleurs de cru. »

*Le 14 novembre 1905.* — Circulation des vélocipèdes.

« M. Loury fait observer que parfois les vélocipèdes circulent dans l'intérieur de la commune à une vitesse excessive et que de ce fait il est survenu tout récemment un accident qui aurait pu avoir des conséquences plus sérieuses et demande la réglementation de la circulation. M. le maire fait remarquer qu'un arrêté préfectoral en date du 29 février 1896 réglemente cette circulation et qu'il procédera à un nouvel affichage. »

*Le 9 janvier 1906.* — Taxation des viandes.

« Le conseil municipal décide d'établir une taxe pour l'inspection des viandes et la fixe à 0,002 par kilo de viande abattue dans la commune ou importée du dehors et la répartition est ainsi faite :

— M. Loury, boucher à Mennechy, pour 46 800 kg par an = 93,60 ;

— M. Pollet, boucher à Mennechy, pour 33 800 kg par an = 67,60 ;

— M. Gobin, charcutier à Mennechy, pour 15 600 kg par an = 31,20 ;

— M. Ernu, charcutier à Mennechy, pour 15 600 kg par an = 31,20 ;

— M. Trouvé, charcutier à Mondeville, pour 7 800 kg par an = 15,60 ;

— M. Bureau, charcutier à Ballancourt, pour 5 200 kg par an = 10,40 ;

## MENNECY

— M. Georgeamet, boucher au Plessis, pour 20 800 kg par an = 41,60 ;  
ensemble 145 600 kg par an = 291,20.

» Cette taxe servira au paiement des honoraires du vétérinaire-inspecteur. »

*Le 13 mars 1906.* — Placement d'une boîte aux lettres.

« Le conseil municipal décide de placer une nouvelle boîte aux lettres sur le mur du jardin du presbytère en face l'ancien bureau de poste, rue de la Mollière, et qu'il sera fait quatre levées par jour. »

*Le 12 juin 1906.* — Attribution du legs Calemar.

« Le conseil municipal désigne Mlle Pater Charlotte, âgée de 19 ans, comme bénéficiaire du legs Calemar par 8 voix contre 2 à Mlle Parant Aline, pour l'année 1906. »

*Le 12 juin 1906.* — Pavage de la place de la Mairie.

« Le pavage de la place de la Mairie, dont le coût peut être évalué à 10 000 francs, sera réalisé par tranches. Une première tranche de 213 m<sup>2</sup> sera exécutée en 1907 et la dépense évaluée à 2 660 F sera financée par le budget de 1907. »

*Le 7 août 1906.* — Indemnité allouée à la sage-femme.

« Mlle Cayla, sage-femme à Mennechy, demande au conseil municipal de lui allouer une indemnité annuelle de 500 francs en raison de ce que les accouchements qu'elle devra faire cette année auront lieu principalement dans la classe ouvrière. Le conseil, après avoir constaté que de temps immémorial il existe une sage-femme à Mennechy et qu'il y a lieu dans l'intérêt de la classe ouvrière de maintenir ce poste qui était vacant depuis un certain temps, décide d'accorder à Mme Cayla une indemnité personnelle et provisoire de 300 francs par an à dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain. »

*Le 13 janvier 1907.* — Election complémentaire de quatre conseillers municipaux.

« A la suite du décès de Messieurs Servain et Durand, de la démission de M. Caillet et du départ de M. Girard, il a été procédé le 6 courant à l'élection de 4 conseillers municipaux. Ont été élus : MM. Chariéras Antoine, Durand Jules, Allais Charles, Moreau Eugène, qui ont été installés ce jour. »

## MENNECY

*Le 5 février 1907.* — Remerciements aux sapeurs-pompiers.

« M. le maire en ouvrant la séance dit ceci : « Je suis persuadé d'être l'interprète de tous les membres du conseil pour adresser des remerciements aux pompiers et à leur chef, pour le dévouement et l'activité dont ils ont fait preuve, lors des deux incendies survenus dans la commune les 13 et 21 janvier dernier, qui auraient pu être très graves sans la promptitude des secours apportés. »

*Le 5 février 1907.* — Remerciements au député.

« M. le maire propose au conseil municipal de se joindre à lui pour adresser des vifs remerciements à notre député M. Dalimier, en raison des démarches couronnées de succès qu'il a bien voulu faire tant pour l'amélioration du service des trains que pour le service de la poste. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité. »

*Le 26 février 1907.* — Attribution de jouissance de l'église.

« Suivant la loi du 2 janvier 1907 et la circulaire préfectorale du 14 février 1907 relatives à l'attribution de jouissance des édifices affectés à l'exercice du culte, le conseil municipal donne pouvoir à son maire à l'effet de passer avec M. l'abbé Obry, prêtre desservant la paroisse de Mennechy, un acte d'attribution de jouissance à titre gratuit de l'église paroissiale de Mennechy, pour dix-huit années entières et consécutives qui commenceront à courir le 1<sup>er</sup> avril 1907, ainsi que des meubles et articles mobiliers garnissant la dite église. Cette jouissance continuera jusqu'à l'expiration des 18 années, non seulement à M. l'abbé Obry, mais à son défaut à tout autre ministre du culte qui succéderait à l'abbé Obry. La résiliation de cet acte serait faite si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesserait d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs, si l'édifice n'était pas entretenu, s'il était détourné de sa destination et si l'attributaire ne satisfaisait pas à toutes obligations ou charges découlant des obligations des lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907. »

*Le 26 février 1907.* — Location du presbytère.

« A la suite de la circulaire préfectorale du 31 janvier 1907 qui dit que le bail ne doit être consenti, ni gratuitement, ni moyennant une somme dérisoire ou trop inférieure à la valeur de l'immeuble, le conseil autorise son maire à passer bail avec M. Obry,

MENNECY

desservant actuel, pour 18 années entières et consécutives, moyennant un loyer annuel de 300 francs à compter du 1<sup>er</sup> avril 1907. »

*Le 21 mai 1907. — Vote d'un emprunt.*

« Le conseil vote un emprunt de 15 000 francs au taux de 3,85 % à contracter auprès du Crédit Foncier de France pour financer,

1 <sup>o</sup> l'extension de la distribution d'eau au Petit-Mennecy .....	4 000 francs
2 <sup>o</sup> la réparation de l'horloge et la pose de 2 cadrans en lave .....	2 500 francs
3 <sup>o</sup> pour terminer le pavage de la place de la Mairie .....	8 500 francs
ensemble .....	15 000 francs

*Affaire Kennerley-Hall.* — Le règlement de cette affaire, dont l'instruction a été très longue, n'étant intervenu que le 13 septembre 1918, nous nous sommes permis de relater ses développements au fur et à mesure des délibérations municipales afin de permettre au lecteur de bien suivre son déroulement. Nous reprendrons ensuite le récit des événements qui se sont produits entre temps.

*Le 28 mai 1907. — Plainte de M. Kennerley-Hall.*

« M. le maire expose que, dès qu'il a été prévenu que des infiltrations d'eau s'étaient produites dans la propriété de M. Kennerley-Hall, sise route n<sup>o</sup> 137 au Petit-Mennecy, et bien que cette eau paraissant provenir de pleurs, il n'a pas hésité à faire mettre à jour la canalisation des eaux de la ville, située parallèlement à l'égout de la propriété, à environ 50 centimètres de ce dernier, dans la crainte d'accidents toujours possibles à la conduite, bien qu'elle fût établie depuis 1902 et n'ait donné lieu à aucun sujet de plaintes, que la conduite ayant été trouvée en bon état, il fit vérifier la bouche d'incendie située en face de la dite propriété, mais de l'autre côté du chemin et qu'il fut reconnu qu'elle fuyait et qu'immédiatement il fit exécuter les réparations qu'il jugeait nécessaires.

» Il fait remarquer que l'égout de la propriété était complètement bouché et dans un état tellement insalubre qu'il y a eu mort d'homme lorsque l'entrepreneur de M. Kennerley a procédé à son nettoyage.

## MENNECY

» Après cet exposé, M. le maire croit pouvoir dire qu'à son avis M. Kennerley-Hall serait mal fondé à réclamer à la commune sa participation dans les travaux qu'il a cru bon d'entreprendre dans sa propriété et sur le chemin n° 137, mais cependant qu'il serait prudent de s'éclairer des conseils d'un jurisconsulte et qu'il sollicite l'autorisation de consulter M. Gérard, avoué à Corbeil, auquel devrait être confié la direction et au besoin la défense de cette bien regrettable affaire. Le conseil donne cette autorisation. M. le maire lit ensuite une lettre de l'agent voyer qui signale l'infection qui résulte pour la propriété de M. Kennerley, de l'égout de Mennechy depuis que cette servitude a été aggravée par suite de l'adduction de l'eau de la Seine, que le caractère infect des vases amenées par l'eau et déposées tout le long du ruisseau de la propriété et que M. Kennerley a eu le soin de ne pas enlever, montre que sa plainte est entièrement justifiée, qu'en outre, il conviendrait de canaliser le ruisseau jusqu'à la vraie rivière et veiller à l'observation des règlements municipaux pour empêcher le déversement d'eaux industrielles comme celles teintes en rose de l'usine Marion et qu'enfin les boues devraient être enlevées avant les lâchers d'eau.

» M. le maire fait observer que le ruisseau dont s'agit fait partie de la propriété de M. Kennerley-Hall et qu'il a été acheté par lui ou ses prédécesseurs et que l'entretien doit lui incomber. Il existait aussi, en aval, un canal qui se déversait dans la rivière, que ce canal ayant été comblé, il en résulte forcément une retenue des eaux et qu'en outre M. Kennerley s'est opposé au nettoyage du fossé. Le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de s'en rapporter à l'explication de M. l'agent voyer et décide de transmettre cette affaire à M. l'agent voyer en chef à Versailles par l'intermédiaire de la préfecture. »

*Le 4 juin 1907.* — « M. le maire informe le conseil municipal que le 2 juin, il est allé rendre visite à M. Kennerley pour savoir ce qu'il pouvait réclamer à la commune à titre d'indemnité. M. Kennerley lui a déclaré qu'il voulait bien consentir, par esprit de conciliation, de demander seulement à la commune le paiement des 2 tiers des mémoires des entrepreneurs, sans les chiffrer. Le conseil municipal, à l'unanimité déclare ne pouvoir accepter la proposition de M. Kennerley-Hall. Il désigne M. Dameron, architecte à Corbeil, comme expert pour procéder aux constats de travaux exécutés par M. Kennerley-Hall. »

## MENNECY

*Le 16 juin 1908.* — « A la suite des explications des experts commis à l'examen de l'affaire, le conseil municipal décide de construire une chambre à sable pour épurer les eaux notamment celles provenant de la laiterie, ainsi que l'établissement d'une canalisation sous le trottoir du chemin n° 153 pour mener l'eau à la rivière et supprimer ainsi la servitude de M. Kennerley, décide aussi d'une demande de participation dans la dépense à faire, adressée à MM. Cumminge et Piatier, propriétaires de la laiterie qui vend 3 000 litres de lait par jour, en raison de la facilité qui lui sera ainsi accordée pour l'écoulement de leurs eaux et espère qu'ainsi M. Kennerley abandonnera toute espèce de recours contre la commune. »

*Le 6 août 1908.* — « M. le maire dit que les travaux d'assainissement à entreprendre, coûteront 6 000 francs d'après un devis établi ; il dit aussi que M. Kennerley a protesté auprès de la préfecture pour les retards apportés à faire cesser la gêne dont il est victime. »

*Le 20 octobre 1908.* — « M. le maire indique que l'adjudication des travaux d'assainissement prévue pour le 8 septembre n'a pu avoir lieu, l'autorisation préfectorale n'ayant pas été donnée. Le conseil municipal déplore ce retard et dégage sa responsabilité. »

*Le 9 février 1909.* — « Le conseil municipal se voit dans l'obligation de reprocher à M. Dameron, expert de la commune, de n'avoir pas réfuté comme il le devait et le pouvait facilement par les documents mis à sa disposition, les inexactitudes relevées depuis, dans le rapport des experts, par le conseil municipal le 22 décembre 1908, et en apposant sa signature au bas du dit rapport sans protester énergiquement contre les inexactitudes en question, d'avoir, non seulement compromis la défense des intérêts de la commune, mais encore, par cela même, fourni des armes à son adversaire M. Kennerley. »

*Le 16 février 1909.* — « M. le maire fait savoir au conseil municipal qu'il a vu M. Dalimier, député, qui a accepté de défendre les intérêts de la commune dans le procès intenté par M. Kennerley-Hall. »

*Le 15 novembre 1910.* — « M. le maire informe le conseil muni-

## MENNECY

cipal que le procès Kennerley contre la commune sera jugé en conseil de préfecture le mercredi 30 novembre, à 2 heures de l'après-midi. »

*Le 14 février 1911.* — « M. le maire communique au conseil municipal la décision du conseil de préfecture condamnant la commune de Mennecy à payer à M. Kennerley-Hall, la somme de 5 759 francs à titre d'indemnité, rejette la demande d'une indemnité de 1 500 francs présentée par M. Kennerley pour privation de jouissance en raison de l'inondation de sa cave, et mettant pour moitié à la charge de M. Kennerley et pour moitié à la charge de la commune les dépenses comprenant notamment les frais d'expertise qui seront fixés ultérieurement. Le conseil sait gré à M. Dalimier d'avoir défendu sa cause avec autant de talent que de désintéressement et est unanime à lui adresser ses remerciements bien sincères. »

*Le 23 février 1911.* — « Le conseil municipal vote un emprunt de 7 000 francs pour règlement des frais du procès Kennerley qui sera contracté auprès du Crédit Foncier de France pour une durée de trente années. Il couvrira les 5 759 francs à verser à M. Kennerley et 1 200 francs pour frais de procédure. »

*Le 18 mai 1911.* — « M. le maire informe le conseil municipal que l'avocat de M. Kennerley l'a avisé que son client allait se pourvoir en Conseil d'Etat. »

*Le 17 août 1911.* — « Le conseil municipal charge M. Raynal, avocat, d'assurer la défense de la commune devant le Conseil d'Etat. »

(Le pourvoi n'a pas été instruit en son temps ; il y a eu un très grand retard, prolongé par la guerre, et ce n'est que le 23 mai 1917 que le jugement a été rendu, comme il est dit dans la séance du conseil municipal du 18 août 1918.)

*Le 18 août 1918.* — « M. le maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. Kennerley-Hall relative au règlement du différend qu'il a eu avec la commune de Mennecy et que le Conseil d'Etat a solutionné à son profit à la date du 23 mai 1917. Le principal des condamnations et intérêts à la date du 20 août 1918 s'élève

## MENNECY

à la somme de 10 772 F 38 ; les dépens productifs d'intérêts au 20 août 1918 se montent à 2 774 F 72, soit un total de 13 547 F 10.

» L'assemblée regrette d'avoir à payer, sans aucun profit pour la commune, une somme aussi importante et surtout aujourd'hui où les prêts ne se font qu'à gros intérêts. M. le maire dit attendre les réponses de quelques sociétés de crédit auxquelles il s'est adressé en vue du remboursement des dommages, intérêts et frais dus à M. Kennerley-Hall. Le conseil, sans prendre de décision, accepte le principe d'un emprunt. »

*Le 13 septembre 1918.* — « Le conseil décide qu'il sera souscrit un emprunt de 13 701 francs pour payer les dommages intérêts et frais dus au 20 novembre 1918 à M. Kennerley-Hall, auprès de la société « Les Prévoyants de l'Avenir », 26, boulevard de Sébastopol à Paris, au taux de 6 % pour une durée de trente années. »

(Nous revenons maintenant en 1907, pour reprendre la relation des faits qui se sont déroulés dans la commune.)

*Le 28 mai 1907.* — Nomination d'un cantonnier.

« Le conseil municipal nomme cantonnier rural M. Cailleau-deaux Edouard par 9 voix contre 4 à M. Ruffroy et 1 à M. Privé. Il prendra son service le 1<sup>er</sup> juin en remplacement de M. Pater, démissionnaire. »

*Le 28 mai 1907.* — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal désigne Mlle Rastour Germaine, âgée de 19 ans, comme bénéficiaire du legs Calemard par 8 voix contre 5 à Mlle Maugey Jeanne et 2 à Mlle Parant Aline. »

*Le 8 octobre 1907.* — Don du général Pierre.

« Le conseil municipal accepte le legs de 20 000 francs qu'a fait le 13 juillet 1907, M. Alphonse Pierre, en son vivant général de brigade en retraite. M. Chariéras propose qu'en reconnaissance de ce don, le nom du général Pierre soit donné à la rue de la Mollière. »

(Ce qui a été accepté le 4 février 1908, par décision du conseil municipal.)

*Le 17 mai 1908.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

## MENNECY

« A la suite des élections des 3 et 10 mai ont été élus conseillers municipaux : MM. Canoville Charles, Durand Jules, Rabier Georges, Besnier François, Chariéras Antoine, Moreau Eugène, Dubois César, Léaux Jean-Baptiste, Rideau Alexandre, Allais Charles, Gressot Charles, Loury François, Rollet Lucien, Denneccé Armand, Rémond Paul, Dézé Auguste.

» Election du maire : M. Canoville est élu maire par 16 voix sur 16 votants au 1<sup>er</sup> tour.

» Election de l'adjoint : M. Léaux est élu adjoint par 9 voix contre 7 à M. Moreau au 2<sup>e</sup> tour. »

*Le 16 juin 1908.* — Attribution du legs Calemarid.

« Le conseil municipal décide d'attribuer le legs Calemarid à Mlle Maugey Jeanne, âgée de 22 ans. »

*Le 30 juin 1908.* — Distribution des prix présidée par M. le sous-préfet.

« M. le sous-préfet ayant accepté de présider la distribution des prix, il est décidé de lui offrir un déjeuner dont les frais pourraient être prélevés sur le crédit des dépenses imprévues, Messieurs Gressot, Moreau et Rabier estiment que ce déjeuner devrait être payé par une cotisation personnelle de chaque conseiller. Le conseil admet cette dernière proposition. »

*Le 30 juin 1908.* — Pose de deux nouveaux becs de gaz.

« Le conseil municipal décide la pose de 2 nouveaux becs de gaz : l'un au milieu de la rue de l'Arcade sur le mur de la propriété de M. Guereux, l'autre route 153 sur le trottoir devant M. Brégé. »

*Le 30 juin 1908.* — Entretien de la sépulture du général Pierre.

« Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit l'emploi de la somme de trente francs qui, d'après le testament de M. le général Pierre, doit être affectée à l'entretien de sa sépulture : entretien annuel 20 francs, achat d'une couronne 10 francs. »

*Le 8 juin 1909.* — Fête de la Saint-Pierre.

« Le conseil municipal approuve le programme présenté par la commission des fêtes pour la fête St Pierre et le 14 juillet : concours de tir à la carabine pour le lundi de la St Pierre entre les sapeurs pompiers et les membres exécutants de la fanfare dans le préau de l'école des garçons et pour le 15 juillet une revue des sapeurs

## MENNECY

pompiers à 1 heure et demie de l'après-midi, sur la place de la Mairie avant la distribution des prix. Il décide que le déjeuner qui sera offert à M. le sous-préfet et à M. Dalimier, député sera payé par chaque conseiller. »

*Le 8 juin 1909.* — Attribution du legs Calemar.

« Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemar Mlle Lanfumey Aline, âgée de 18 ans, par 8 voix contre 3 à Mlle Parant Aline et 2 bulletins blancs. »

*Le 16 septembre 1909.* — Dégâts causés par un fort orage.

« M. le maire dit que l'orage d'une rare violence qui s'est produit le 12 septembre a causé des dégâts considérables. Les récoltes ont été détruites en presque totalité, les voies ont été complètement dégradées et dont la réparation peut être évaluée à 7 000 francs. M. Dalimier s'est déplacé et va soumettre une demande de secours à qui de droit. »

*Le 6 mars 1910.* — Démission de M. Canoville et élection d'un nouveau maire.

« M. Canoville, en raison de sa mauvaise santé ayant donné sa démission de maire, une élection a lieu ce jour et M. Rabier Georges est élu maire par 9 voix sur 13 votants contre 2 voix à M. Léaux, 1 voix à M. Loury et un bulletin blanc. »

*Le 24 mai 1910.* — Attribution du legs Calemar.

« Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemar au 3<sup>e</sup> tour de scrutin Mlle Retrou Marguerite, âgée de 19 ans, par 6 voix contre 5 à Mlle Desclais Suzanne et 2 voix à Mlle Sainsard Marthe. »

*Le 15 novembre 1910.* — Subvention au club sportif de Mennechy.

« Le conseil municipal vote une subvention de 50 francs au Club Sportif de Mennechy et décide de mettre à la disposition de cette société, la carabine scolaire pour l'instruction du tir et le préau de l'école enfantine pour conférences. »

*Le 13 juin 1911.* — Attribution du legs Calemar.

« Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemar Mlle Charpagne Léa, âgée de 22 ans, par 8 voix contre 2 à Mlle Marche Madelaine et 1 bulletin blanc. »

## MENNECY

*Le 19 mai 1912.* — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des élections des 5 et 12 mai, ont été élus conseillers municipaux : MM. Allais Charles, 53 ans, Léaux Jean-Baptiste, 64 ans, Chretien Emile, 44 ans, Dezé Auguste, 31 ans, Boudineau Frédéric, 56 ans, Durand Jules, 47 ans, Bou Pierre, 63 ans, Rabier Georges, 42 ans, Brossard François, 60 ans, Gressot Charles, 50 ans, Demigny Alfred, 45 ans, Modan Joseph, 60 ans, Barrier Joseph, 44 ans, Demay Léon, 36 ans, Moreau Eugène, 64 ans, Lebarbier Octave, 43 ans.

» Election du maire : M. Brossard a été élu maire au 1<sup>er</sup> tour par 9 voix contre 6 à M. Demigny et 1 à M. Moreau.

» Election de l'adjoint : M. Boudineau a été élu adjoint au 3<sup>e</sup> tour par 9 voix contre 7 à M. Demigny. »

*Le 19 juillet 1912.* — Eclairage public.

« Le conseil municipal accepte le projet d'éclairage au gaz présenté par la Compagnie Continentale du Gaz de Corbeil, remplaçant la concession actuelle de la Compagnie du Gaz Acétylène qui accepte la rétrocession du marché à la Compagnie du Gaz de Corbeil, moyennant le prix de 14 000 francs qui est accepté par les parties en présence. »

*Le 19 juillet 1912.* — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal décide d'attribuer le bénéfice du legs Calemard à Mlle Mathieu Jeanne, âgée de 25 ans, par 10 voix contre 3 à Mlle Baudoin et une à Mlle Delafolie Raymonde. »

*Le 11 février 1913.* — Construction d'un second réservoir d'eau.

« Le conseil municipal vote la construction d'un deuxième réservoir d'eau de 150 m<sup>3</sup> afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes de concessions. La dépense s'éleva avec le raccordement de la distribution d'eau de la rue de la Sablière au nouveau réservoir à 10 104 F 30. La construction sera faite par la maison Demay frères de Paris. Le conseil sollicite une subvention sur les fonds du pari mutuel. »

*Le 19 avril 1913.* — Extension de l'éclairage public.

« Sur la proposition de M. Barrier, le conseil municipal discute de l'augmentation du nombre des lanternes servant à l'éclairage

## MENNECY

public et du déplacement de certaines pour assurer un meilleur éclairage. M. Dézé proteste sur la quantité qu'il trouve exagérée, car beaucoup de ces becs seront, à son avis, complètement inutiles et ils nécessiteront une nouvelle dépense pour la commune. M. le maire fait observer que la réduction du prix de l'éclairage est de 700 francs tandis que les modifications proposées ne coûtera que 260 francs. Le conseil accepte en définitive la proposition de M. Barrier par 13 voix contre une, celle de M. Dézé. »

*Le 19 avril 1913.* — Travaux à faire à la mairie.

« M. le Maire expose que les commissions des travaux et des finances ont examiné et approuvé le projet présenté par M. Thomas architecte pour la restauration de la mairie sous réserve que les plâtres pourraient être remplacés par du ciment ce qui procurerait une économie d'entretien dans l'avenir. La dépense serait de 23 032 F 91, y compris les honoraires de l'architecte. Il serait nécessaire de recourir à un emprunt dont l'annuité pourrait être couverte en partie par le produit de la location de l'usine à gaz soit 600 francs et le surplus par 3 centimes extraordinaires environ.

» Ont voté contre le projet MM. Durand et Dézé, ce dernier considérant qu'en faisant simplement le ravalement et les peintures d'entretien, on réduirait de beaucoup la dépense, d'autant qu'il y a d'autres bâtiments communaux qui ont besoin de réparations.

» Le conseil municipal décide de contracter un emprunt remboursable en trente années au taux de 4 % . »

*Le 19 avril 1913.* — Bail du lavoir.

« M. le maire communique au conseil municipal une lettre de M. Fillion demandant le renouvellement du bail du lavoir. Le conseil accède à cette demande et décide qu'il sera fait un nouveau bail de 18 ans avec un loyer annuel de 150 francs et avec une exemption de réparations. »

*Le 19 avril 1913.* — Suppression des audiences foraines.

« M. le maire informe le conseil municipal que par décision du Garde des Sceaux les audiences foraines qui existaient à Menne-cy depuis longtemps ont été supprimées à la fin de l'année 1912. »

*Le 20 juin 1913.* — Fête patronale Saint-Pierre.

« M. le maire expose qu'au cours de la fête patronale, il y aura un enlèvement d'un ballon gonflé au gaz et qu'en raison de la

## MENNECY

faible dimension de la conduite dans la commune, la Compagnie du Gaz ne peut admettre le gonflement d'un ballon de 800 m<sup>3</sup> qui ne pourrait être fait en moins de 3 jours ; elle suggère un ballon de 500 m<sup>3</sup>, ce qui permettrait le gonflement seulement à partir de la veille au soir. Le prix de l'ascension sera fixé à 60 francs. Le conseil approuve ce projet. »

*Le 20 juin 1913.* — Budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 37 093 F 27. »

*Le 20 juin 1913.* — Attribution du legs Calemar.

« Le conseil municipal déclare bénéficiaire du legs Calemar pour 1913 Mlle Ecot Henriette, 19 ans, par 8 voix contre 7 à Mlle Baudoin Lucienne. »

*Le 19 juillet 1913.* — Travaux à la mairie.

« Ont été déclarés adjudicataires pour les travaux de restauration de la mairie : pour la maçonnerie, M. Olivier, entrepreneur à Essonnes ; pour la charpente et la couverture, M. Simon, entrepreneur à Mennechy ; pour la menuiserie, M. Lelong, entrepreneur à Mennechy ; pour la peinture et la vitrerie, M. Chariéras, entrepreneur à Mennechy. »

*Le 19 août 1913.* — Observations sur la gestion du maire.

« A l'ouverture de la séance, M. Rabier proteste contre la rédaction du budget additionnel lequel s'équilibre en recettes et dépenses, tandis que celui qui avait été remis à chaque conseiller avant la séance budgétaire présentait un excédent de recettes d'environ 6 000 francs. M. le maire répond, qu'en effet on avait omis d'y comprendre certaines notes de l'exercice précédent non payées. M. Dézé proteste contre l'inscription au budget des écharpes du maire et de l'adjoint, alors que ces acquisitions doivent être personnelles, ainsi que le champagne offert aux sapeurs pompiers par M. le maire au banquet de la Ste Barbe et qui a été également payé sur le budget communal, ces deux opérations étant absolument illégales. M. Rabier proteste contre le fait que la couronne offerte par le conseil lors du décès de M. Allais, conseiller municipal, soit portée en dépense au budget communal, en disant que dans le passé le coût d'une couronne était réglé par les conseillers sur leurs deniers personnels. M. le maire met aux voix le paiement de la

## MENNECY

couronne sur les fonds communaux, sa proposition est adoptée à la majorité ; ensuite de ce vote, MM. Rabier, Léaux et Dézé déclarent qu'ils rembourseront leur quote-part soit 3 francs chacun. M. Rabier rappelle au conseil la note des travaux exécutés en 1913 sur les chemins de la plaine sous la conduite de M. Durand, qui en avait été chargé l'année dernière et qui a continué cette année sans qu'il ait été fait d'observations, et demande que cette note d'environ 200 francs soit réglée par la commune, alors que M. le maire a déposé une plainte à la sous-préfecture disant qu'il n'avait pas chargé M. Durand de faire exécuter ces travaux et que cette note devait être payée par M. Durand. A la suite de cette explication M. le maire soumet l'affaire au vote : ont voté pour le paiement par la commune 4 conseillers, ont voté contre le paiement par la commune 8 conseillers, de sorte que M. Durand reste seul responsable du paiement de cette note. M. Dézé fait alors observer que les termes de la lettre que M. le maire a envoyée à la sous-préfecture sont contraires à la vérité et que la commission des chemins n'a jamais pris de décision pour l'exécution des travaux dont il s'agit, M. Durand ayant reçu pleins pouvoirs par le maire et la commission et pour la durée de son mandat de conseiller municipal et que les dits travaux ont été exécutés régulièrement. Le conseil municipal s'en tient à sa décision. »

*Le 30 août 1913.* — Démission du secrétaire de mairie.

« M. le maire fait part au conseil municipal de la démission de M. Michel, secrétaire de mairie, et propose, en raison de ses longues années de service, de lui attribuer une allocation annuelle de cent francs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents (huit). »

*Le 11 novembre 1913.* — Reprise des audiences foraines.

« Le maire informe que la reprise des audiences foraines étant effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre, il demande au conseil municipal d'accorder une allocation de 400 francs à M. le juge de paix, ce qui est décidé. »

*Le 23 décembre 1913.* — Adjudication du service d'enlèvement des boues.

« Le conseil municipal déclare adjudicataire de l'enlèvement des boues M. Pinot, cultivateur à Mennechy, pour 800 francs par

## MENNECY

an et pour trois années consécutives en remplacement de M. Thavard, qui demandait 900 francs. »

Mais, le 14 février 1914, il est dit que « M. Pinot cède son bail à sa caution solvable à M. Claude Bullier. Le conseil municipal accepte ce changement. »

*Le 14 février 1914.* — Achat du portrait du Président de la République.

« Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le portrait de M. Poincaré, Président de la République, sera acheté et placé dans le cabinet de M. le maire et vote en conséquence un crédit de 20 francs pour cet achat. »

*Le 4 avril 1914.* — Vente de matériel d'incendie.

« Le conseil municipal adjuge à M. Magne d'Essonnes pour la somme de 115 francs, les deux vieilles pompes à incendie hors d'usage appartenant à la commune. »

*Le 3 juillet 1914.* — Dons pour l'embellissement de la salle de la mairie.

« Le conseil municipal accepte les dons de M. Poulot de 500 francs et d'un anonyme de 100 francs, pour l'achat d'une garniture de cheminée dans la salle des séances du conseil pour son embellissement. Il adresse ses remerciements aux généreux donateurs. »

*Le 3 juillet 1914.* — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal désigne comme attributaire pour 1914 Mlle Lavocat Antoinette au bénéfice de l'âge, elle a obtenu 6 voix contre 6 à Mlle Savel Henriette. »

*Le 23 septembre 1914.* — Nomination d'un secrétaire intérimaire.

« Le conseil municipal dans son entier sauf MM. Chretien, Demay et Lebarbier, qui sont mobilisés, décide de nommer M. Legrand secrétaire intérimaire en l'absence de M. Léon, mobilisé et suivant les instructions préfectorales décide d'allouer à Mme Léon le traitement entier de son mari pendant son absence. »

*Le 23 septembre 1914.* — Réglementation de l'éclairage public.

« Le conseil municipal décide qu'en raison de la fermeture

MENNECY

à 8 heures du soir de tous les établissements, les lanternes publiques seront éteintes, sans distinction, à 9 heures du soir. »

*Le 22 décembre 1914.* — Secours aux départements envahis.

« Le conseil municipal, en raison de ce que la commune n'a pas souffert de l'occupation étrangère, vote un secours de 400 francs au profit des départements français envahis et de 200 francs au profit de nos vaillants alliés et voisins les Belges. »

*Le 22 décembre 1914.* — Envoi de vêtements chauds aux soldats du front.

« M. le maire informe le conseil municipal que 64 envois de vêtements chauds ont été faits par le bureau de bienfaisance, aux soldats du front appartenant à des familles nécessiteuses. Les enfants des écoles se sont associés à cette mesure au moyen d'une collecte qui a permis d'ajouter du tabac et du chocolat et les ouvriers de la papeterie d'Echarcon y ont joint une collecte de 34 F 50. »

*Le 26 janvier 1915.* — Arrêt de l'éclairage public.

« Suivant l'arrêté de M. le préfet visant la réglementation de l'éclairage public et privé, le conseil municipal considérant que l'éclairage public aide au repérage des cités dans les incursions aériennes, décide à l'unanimité que les lanternes publiques ne seront plus allumées à partir du jeudi 28 janvier. »

*Le 11 juin 1915.* — Mobilisation d'un conseiller municipal et retour d'un autre dans son foyer.

« M. le maire informe l'assemblée que M. Dézé est absent pour cause de mobilisation et que, par contre, M. Chrétien est rentré chez lui. »

*Le 11 juin 1915.* — Suppression de la distribution des prix.

« Le conseil municipal décide, en raison des circonstances, de ne pas faire de distribution de prix aux enfants des écoles. Un diplôme tiendra lieu de récompense. »

*Le 11 juin 1915.* — Attribution du legs Calemar.

« Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemar Mlle Thorin Germaine, 19 ans, par 8 voix sur 8 votants. »

*Le 18 janvier 1916.* — Enlèvement des boues.

« Le conseil municipal autorise le transfert de l'enlèvement

## MENNECY

des boues précédemment adjudgé à M. Bullier, à sa nièce Mme Pinot-Boire, cultivatrice à Mennechy, dont le mari est mobilisé. »

*Le 22 février 1916.* — Travaux agricoles.

« Le conseil municipal décide de créer un comité d'action agricole qui sera chargé d'organiser le travail agricole, d'assurer la culture de toutes les terres à leur maximum de rendement. Sont élus membres de ce comité, dont le maire est le président, M. Durand, vice-président, MM. Dubois, Duveau, Mlle Nolle, MM. Chrétien, Girard et Loury. »

*Le 23 juillet 1916.* — Attribution du legs Caemard.

« Le conseil municipal déclare bénéficiaire du legs Caemard, Mlle Mario Alice, qui a obtenu 8 voix contre 1 à Mlle Marchand Blanche. »

*Le 22 août 1916.* — Différend au sein du conseil municipal.

« M. Rabier demandant que l'arrêté sur les transports de gadoues soit modifié afin de faciliter les réceptions indispensables pour la fumure des terres, M. le maire se refuse à le modifier estimant qu'il a été pris dans un but de salubrité et de la protection de la santé publique, et ajoute : « d'ailleurs quoi que je fasse, je serai toujours critiqué par M. Rabier, il croit, bien à tort, que j'agis » envers lui avec parti-pris. »

« Il y a certainement un peu de cela », dit M. Moreau.

« Non, M. Moreau, réplique M. le maire, je n'ai de parti-pris » contre personne. J'ai usé de tous les moyens de conciliation, » mais je vois avec regret que ça n'ira jamais, la majorité du » conseil actuel trouvera toujours dans M. Rabier et ses amis des » adversaires irréductibles et je passe à l'ordre du jour. »

*Le 24 octobre 1916.* — Souscription à l'emprunt.

« Le conseil municipal, considérant que les communes comme les individus doivent accorder toute leur confiance au Pays et lui prêter dans toute la mesure de leurs ressources, décide de consacrer 1 750 francs sur les fonds libres à l'achat de cent francs de rente 5 % de l'emprunt 1916, en considérant d'ailleurs que souscrire à l'emprunt est une opération avantageuse, en permettant d'augmenter les revenus communaux. »

*Le 10 décembre 1916.* — Enlèvement des boues.

« Le conseil désigne M. Thavard Lucien comme adjudicataire

## MENNECY

de l'enlèvement des boues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917 pour trois ans à raison de 900 francs par an. »

*Le 18 février 1917.* — Justification des actes de M. le maire.

« M. le maire en ouvrant la séance prononce les paroles suivantes :

« Je proteste de toute mon énergie contre les insinuations malveillantes de mes adversaires du conseil municipal qui voudraient faire croire que j'ai été suspendu de mes fonctions pendant deux mois. Ils le disent sur le quai de la gare, dans les trains, au café, un peu partout à qui veut bien les entendre, mais se gardant cependant d'être affirmatifs. Ils voudraient propager l'idée, mais évitent les témoignages qui permettraient de les poursuivre ; si j'avais été suspendu de novembre à janvier, je n'aurais pu présider l'assemblée municipale du 10 décembre dernier, ni rédiger aucun acte d'état civil pendant cette période ; non seulement je n'ai pas été suspendu de mes fonctions, mais j'ai toujours été en relations amicales avec mes chefs hiérarchiques et aucun de mes actes n'a été désapprouvé, même l'autorité judiciaire appelée à statuer sur un arrêté municipal concernant l'hygiène de la voie publique m'a donné entière satisfaction. »

» Le conseil ajoute ses protestations à celles du président et regrette l'absence des membres de la minorité qui manquent souvent aux assemblées pour des motifs étrangers à l'intérêt général : parties de chasse, réunions de famille, etc., ils semblent ainsi se tenir à l'écart de la vie municipale et se désintéresser des questions de haut intérêt dans les circonstances pénibles que nous traversons.

» Le conseil proteste, d'autre part, contre la mauvaise foi d'un citoyen qui dit haut et clair dans la rue que le charbon rétrocedé à la population en janvier et février au prix de 14 francs les cent kilogs n'a pas été cédé à ce même prix par la sucrerie. Non seulement la commune n'a rien gagné à cette opération, mais elle a dû supporter les frais de manutention.

» L'affichage public de ces déclarations est voté à l'unanimité des membres présents (six). »

*Le 18 février 1917.* — Augmentation du traitement des employés communaux.

« En raison de la cherté des vivres, le conseil municipal décide d'augmenter de 15 francs par mois, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1917,

## MENNECY

les salaires des employés communaux : M. Villion, secrétaire auxiliaire, M. Sachot, garde champêtre, M. Moisson, appariteur-concierge, et M. Cailleaudeaux, cantonnier communal. »

*Le 22 avril 1917.* — Protestation des élus de la minorité.

« A l'ouverture de la réunion du conseil municipal, M. Rabier, secrétaire de séance, donne lecture d'une protestation signée de lui et de ses collègues Léaux, Durand et Moreau, où il essaie d'expliquer ses absences et celles de ses collègues aux deux dernières séances de l'assemblée municipale. Il demande l'insertion de cette protestation au procès-verbal de la séance. L'insertion de cette protestation reconnue injurieuse est écartée par 6 voix contre 3.

» M. Moreau fait observer que M. Gressot, porté absent excusé, ne reçoit plus de convocations depuis trois années. M. le maire répond que M. Gressot lui a déclaré depuis qu'il n'habite plus Villeroy qu'il n'avait plus à compter sur sa présence aux assemblées municipales et qu'il pouvait se dispenser de le convoquer. »

*Le 15 juillet 1917.* — Chauffage de la population.

« M. le maire donne lecture d'une convention passée avec M. Leroy, propriétaire demeurant à Paris, concernant une coupe de bois s'étendant sur une surface de 8 hectares et demi, destinée à pourvoir au chauffage de la population. Considérant que le prix de 10 francs par stère de bois de chauffage et celui de 12 francs le cent de bourrées sont avantageux, quoique la main d'œuvre, les frais généraux et le transport augmenteront notablement ces prix, le conseil municipal approuve la dite convention. »

*Le 15 juillet 1917.* — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal déclare attributaire Mlle Marotte Ernestine, âgée de 21 ans, par 7 voix contre 1 à Mlle Savel au second tour du scrutin. »

*Le 18 août 1918.* — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal déclare bénéficiaire du legs Calemard pour 1918 Mlle Vienne Claudine, 18 ans, par 7 voix contre 1 à Mlle Robert. »

*Le 24 novembre 1918.* — Hommage aux enfants de Mennecy morts pour la France.

## MENNECY

« Le conseil municipal rend un vibrant hommage aux enfants de Mennecey morts pour la France et envoie au Ministre de la Guerre, Président du Conseil, et au Maréchal Foch, des messages de félicitations et de reconnaissante admiration pour la grande victoire remportée sur l'ennemi. »